

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

# SOMMAIRE

<b>I. Les perspectives économiques 2017 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2016)</b> .....	<b>4</b>
A. <i>L'économie française peine à accélérer</i> .....	4
B. <i>Le taux de chômage diminuerait légèrement d'ici mi-2017</i> .....	4
C. <i>L'inflation se redresserait légèrement d'ici mi-2017</i> .....	5
D. <i>Le pouvoir d'achat ralentirait du fait du léger regain d'inflation</i> .....	5
<b>II. Loi de finances 2017</b> .....	<b>6</b>
A. <i>Le pacte de stabilité et de croissance</i> .....	6
B. <i>En 2017, les collectivités locales devront encore participer à la réduction du déficit de l'Etat</i> .....	7
C. <i>Une réduction de l'enveloppe de la DGF de 2.3Md€ en 2017</i> .....	8
D. <i>Autres dispositions fiscales et financières</i> :.....	9
a) <i>La réforme de la DGF renvoyée</i> .....	9
b) <i>Revalorisation et hausse du plafonnement de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération (Art. 138 LFI 2017)</i> . .....	9
c) <i>La participation au redressement des finances publiques 2017</i> .....	9
d) <i>Stabilisation de l'enveloppe du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2017</i> .....	10
e) <i>Fonds de soutien en faveur des communes pour l'organisation des activités périscolaires</i> .....	10
f) <i>Impact sur les compensations d'exonération lié à la suppression de l'exonération de la taxe d'habitation des contribuables modestes</i> .....	10
g) <i>Modifications des conditions de fixation et de révision des Attributions de Compensation (art 148 LFI 2017)</i> 11	11
h) <i>Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2017 et années suivantes</i> .....	11
i) <i>CVAE : consolidation des entités juridiques d'un même groupe (art 51 LFR 2016)</i> .....	11
j) <i>Instauration d'un acompte pour le paiement de la majoration de la TASCOM (Art 21 LFI)</i> .....	12
k) <i>Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux</i> .....	12
l) <i>Impact de la généralisation du prélèvement à la source</i> .....	13
<b>III. La situation financière du budget général fin 2016 (hors ordures ménagères)</b> <b>14</b>	
A. <i>L'évolution des recettes de fonctionnement</i> .....	14
B. <i>L'évolution des dépenses de fonctionnement</i> .....	16
C. <i>Les données financières relatives aux ressources humaines</i> .....	17
a) <i>La structure des effectifs</i> .....	17
b) <i>Les éléments de la rémunération</i> .....	17
c) <i>La durée du travail effectif</i> .....	18
D. <i>Les dépenses d'équipement et leur financement</i> .....	18
E. <i>La gestion de la dette</i> .....	20
a) <i>L'évolution de l'encours de dette</i> .....	20
b) <i>La répartition de la dette par prêteur et par type de taux</i> .....	21

<b>IV. Les orientations budgétaires 2017 du budget général (hors OM) .....</b>	<b>21</b>
A. <i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	22
a) Evolution de la dotation d'intercommunalité et de compensation .....	22
b) Politique tarifaire .....	23
c) Evolution des taux et des bases d'imposition .....	23
B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	24
a) L'évolution des dépenses de gestion .....	24
b) Progression du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ....	26
c) Les participations aux concessions d'aménagement des zones d'activités .....	26
C. <i>Les dépenses d'équipement</i> .....	27
D. <i>Le financement des dépenses d'investissement</i> .....	28
<b>V. Les orientations pluriannuelles du budget général (hors OM) .....</b>	<b>28</b>
<b>VI. Les budgets annexes .....</b>	<b>30</b>
A. <i>Budget des ordures ménagères</i> .....	30
a) La situation financière fin 2016 .....	30
b) Les orientations 2017 .....	32
B. <i>Budget annexe des transports urbains</i> .....	33
a) La situation financière fin 2016 .....	33
b) Les orientations 2017 .....	35
C. <i>Budget annexe de l'assainissement collectif</i> .....	36
a) La situation financière fin 2016 .....	36
b) Les orientations 2017 .....	39
D. <i>Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)</i> .....	40

# **I. Les perspectives économiques 2017 (Note de conjoncture INSEE - décembre 2016)**

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2016, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :

## **A. L'économie française peine à accélérer**

L'économie française peine à accélérer. La croissance reste et restera plutôt molle début 2017, l'activité se montrant incapable de progresser à un rythme supérieur à 1.3% par an. L'INSEE prévoit, en effet, une hausse du PIB de 1.2% en 2016, équivalente à celle enregistrée en 2015.

Ce mouvement continuera au moins sur la première moitié de 2017. En effet, les économistes tablent sur une croissance de 0.3% au premier trimestre puis 0.4% au deuxième. L'acquis de croissance pour 2017 s'élèverait à 1%.

La phase de reprise qui s'est amorcée début 2015 est bien plus lente que les précédentes périodes de rebond de l'économie française. Pourtant, la France a profité d'une conjonction de facteurs très favorables, taux d'intérêts historiquement bas, prix du pétrole en baisse et dépréciation de l'euro. Cependant, cela n'a pas suffi à faire redécoller le commerce extérieur français.

## **B. Le taux de chômage diminuerait légèrement d'ici mi-2017**

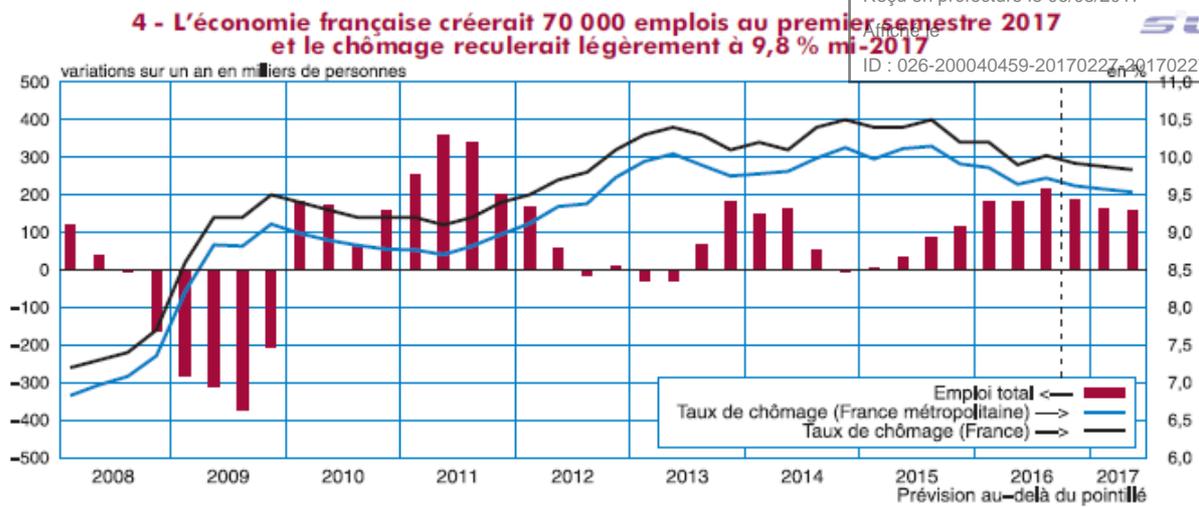
L'emploi salarié marchand a progressé au troisième trimestre 2016 (+51 000 après +29 000 au deuxième trimestre), porté notamment par l'emploi intérimaire. Dans les enquêtes de conjoncture, les perspectives en termes d'effectifs restent élevées même si elles se tassent un peu dans l'intérim, et l'emploi salarié marchand retrouverait son rythme du premier semestre d'ici mi-2017 (en moyenne +30 000 par trimestre).

Dans les branches non marchandes, l'emploi augmenterait modérément au premier semestre 2017 (+8 000, comme au second semestre 2016), essentiellement grâce à sa composante privée.

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés se stabiliserait quasiment, celui de fonctionnaires baisserait de nouveau légèrement, notamment dans les collectivités locales.

Par ailleurs, l'emploi des non-salariés et celui des salariés agricoles serait quasi stable (+2 000 sur le semestre en cumulé).

Par conséquent, l'emploi total ne progresserait que de 70 000 postes au premier semestre 2017 après +88 000 au second semestre 2016. Le taux de chômage ne baisserait qu'à 9.5% d'ici fin juin 2017.



### C. L'inflation se redresserait légèrement d'ici mi-2017

Depuis le printemps, l'inflation se redresse légèrement. Elle atteint +0,5 % sur un an en novembre 2016, contre -0,2 % en avril. Elle continuerait d'augmenter jusqu'à atteindre +1,0 % en juin 2017 sous l'hypothèse :

- d'un baril de pétrole stable, autour de 50 dollars
- de la hausse des taxes sur les produits pétroliers et sur le tabac début 2017
- de la revalorisation des tarifs des médecins en mai.

### D. Le pouvoir d'achat ralentirait du fait du léger regain d'inflation

En 2016, le pouvoir d'achat du revenu des ménages progresserait de nouveau solidement, à +1,8 % en moyenne annuelle après +1,6 % en 2015, grâce à l'accélération de l'emploi marchand et à la stabilité des prix.

D'ici mi-2017, les revenus nominaux ralentiraient un peu, tandis que le regain d'inflation éroderait le pouvoir d'achat. Son acquis de croissance pour 2017 s'établirait à +0,6 % à mi-année, contre +1,5 % un an plus tôt.

## II. Loi de finances 2017

### A. Le pacte de stabilité et de croissance

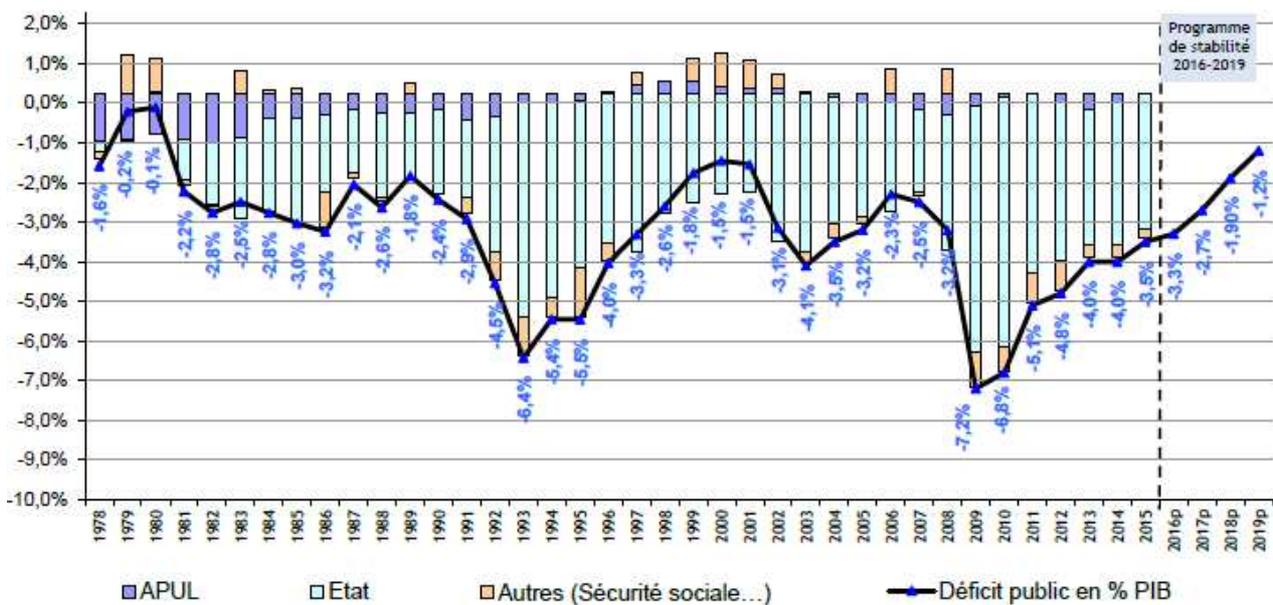
Depuis 1997, à travers le Pacte de Stabilité et de Croissance, la France s'est notamment engagée à maintenir un déficit public inférieur à 3% du PIB et à une dette publique inférieure à 60% du PIB.

Depuis le 27 avril 2009, la France fait l'objet d'une procédure avec un déficit public supérieur à 3% du PIB. Le 10 mars 2015, la Commission Européenne a donné à la France jusqu'en 2017 pour revenir à 3%.

Le déficit public au sens de Maastricht a été ramené de 4% à 3,5% du PIB en 2015 notamment par la baisse de 3.4Md€ des concours financiers aux collectivités.

Le programme de stabilité présenté en avril dernier constitue le cadre budgétaire retenu pour la LFI 2017. Il prévoit une réduction du déficit de 3 points de PIB en 2017 et un passage en dessous de 3% en 2017.

**Déficit public au sens de Maastricht en % PIB**



Cependant, les économistes de la banque de France jugent que le déficit restera au-dessus de la barre des 3% du PIB.

En effet, la banque de France s'attend à ce que le PIB ne progresse que de 1.3% en 2017. C'est 0.2 point de moins qu'attendu par le gouvernement et cela correspond, peu ou prou, au même rythme que celui des deux années précédentes.

L'effet positif des gains de pouvoir d'achat liés à la baisse des prix du pétrole se dissipant, la demande intérieure contribuerait moins à la croissance de l'activité qu'en 2015 et 2016.

Dans ces conditions plus difficiles, les perspectives du déficit public s'assombrissent. La banque de France estime le déficit à 3.1% alors que l'objectif du gouvernement est de 2.7%.

**Évolution du déficit public en % du PIB**

en % PIB	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat	-6,1%	-4,4%	-3,9%	-3,3%	-3,5%	-3,3%	-3,2%	-2,9%	-2,3%	-1,8%
ODAC*	0,5%	0,0%	-0,1%	0,1%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
APUL	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,2%
Sécurité Sociale	-1,2%	-0,6%	-0,6%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,3%	0,6%	0,8%
<b>Ensemble</b>	<b>-6,8%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,2%</b>

\*ODAC : Organismes divers d'administration centrale (CNRS, INSERM, ANRU...)

APUL : Administrations publiques locales

## B. En 2017, les collectivités locales devront encore participer à la réduction du déficit de l'Etat

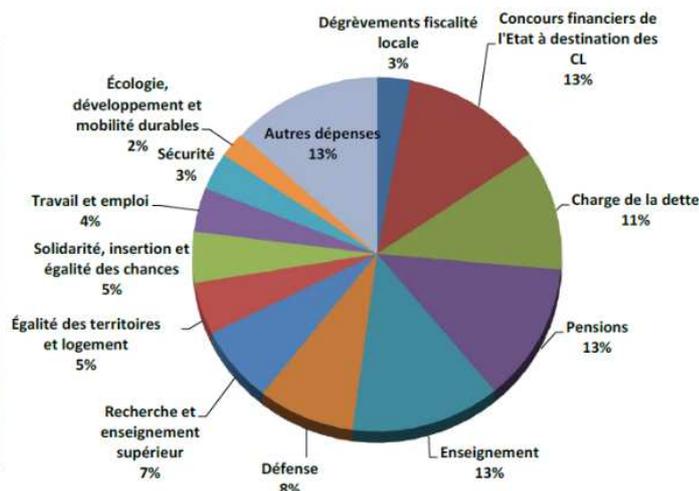
Le budget de l'Etat présente une section de fonctionnement encore largement déficitaire.

DEPENSES				RECETTES			
Md€	PLF 2017	évol		Md€	PLF 2017	évol	
Charges de personnel	127,3	5,2	+ 4,3%				
Autres dép. hors frais financiers et reversement	137,4	10,2	+ 8,0%	Impôts et Taxes	292,5	+6,5	+ 2,3%
Dépenses de gestion courante	264,7	15,4	+ 6,2%				
Reversement de recettes aux coll.locales	38,7	-2,4	- 5,8%	Autres recettes	21,5	+4,7	+ 28%
Revers de recettes à l'Union Européenne	19,1	-2,4	- 11,2%	<b>Total recettes de fonction.</b>	<b>314,0</b>	<b>+11,2</b>	<b>+ 3,7%</b>
Reversement de recettes	57,8	-4,8	- 7,7%	Déficit de la section de fonctionnement	50,3	-3,3	- 6%
Frais financiers	41,8	-2,7	- 6,1%				
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>364,3</b>	<b>7,9</b>	<b>+ 2,2%</b>				
Déficit de la section de fonctionnement	50,3	-3,3	-0,1	Emprunts nouveaux	185,0	-2	- 1%
Remboursement d'emprunts	121,8	-5	- 4%	Cession d'immob. financières	5,0	0	0%
Dépenses d'investissement	16,3	-1	- 5%	Autres recettes d'invest.	7,0	-6	
Autres opérations financières	8,6			<b>Total recettes d'invest.</b>	<b>197,0</b>	<b>-8,2</b>	<b>- 4,0%</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>197,0</b>	<b>-8,2</b>	<b>- 4,0%</b>				

En 2017, le solde budgétaire de l'Etat s'améliorerait de 3 Md€ dont 3,2 Md€ liés à la baisse des concours financiers aux collectivités locales.

	Montants en Md€				Evolution en Md€			Evolution en %		
	LFI 2014	LFI 2015	LFI 2016	PLF 2017	LFI 2015	LFI 2016	PLF 2017	LFI 2015	LFI 2016	PLF 2017
Recettes fiscales nettes	284,4	279,1	287,9	292,5	-5,3	+8,8	+4,6	-1,9%	+3,2%	+1,6%
Recettes non fiscales	12,8	14	17	19,9	+1,2	+3,0	+2,9	+9,4%	+21,4%	+17,1%
<b>Recettes</b>	<b>297,2</b>	<b>293,1</b>	<b>305</b>	<b>312,4</b>	<b>-4,1</b>	<b>+11,8</b>	<b>+7,5</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+4,0%</b>	<b>+2,5%</b>
Concours financiers de l'État	56,8	53,6	51,1	47,9	-3,2	-2,5	-3,2	-5,6%	-4,7%	-6,3%
Charge de la dette et pensions	92,1	90,1	90,7	89,8	-2,0	+0,6	-0,9	-2,2%	+0,7%	-1,0%
Autres dépenses	230,8	223,9	235,4	244,0	-6,9	+11,5	+8,6	-3,0%	+5,2%	+3,7%
<b>Total des dépenses de l'État</b>	<b>379,7</b>	<b>367,6</b>	<b>377</b>	<b>381,7</b>	<b>-12,1</b>	<b>+9,6</b>	<b>+4,5</b>	<b>-3,2%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+1,2%</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-82,6</b>	<b>-74,4</b>	<b>-72,3</b>	<b>-69,3</b>	<b>-8,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-4,1%</b>

variation des dépenses du budget 2017 - Md€	
Concours financiers de l'Etat	-3,2
Charge de la dette	-2,7
Enseignement	+2,1
Travail et emploi	+1,8
Pensions	+1,8
Autres dépenses	+1,6
Recherche et enseignement supérieur	+0,8
Solidarité, insertion et égalité des chanc	+0,7
Défense	+0,6
Sécurité	+0,4
Autres dépenses	+0,4
<b>Total des dépenses</b>	<b>+4,5</b>



### C. Une réduction de l'enveloppe de la DGF de 2.3Md€ en 2017

L'article 33 de la LFI 2017 fixe le montant de la DGF pour l'année 2017 à 30,89 Md€ contre 33,22 Md€ en 2016, soit une baisse de 2,33 Md€ qui s'explique par :

- la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP) pour 2,635 Md€ soit en retrait par rapport à 2016 du fait de la réduction de moitié de la contribution du bloc communal conformément aux annonces du Président de la République en clôture du congrès des Maires du 2 juin dernier ;
- par ailleurs une diminution de 1,7 M€ pour la DGF des départements (poursuite des effets de la recentralisation sanitaire).

Cette baisse est atténuée par les majorations suivantes :

- une progression nette de 158,5 M€ pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale :
  - 180 M€ pour la DSU et la DSR ;
  - 10 M€ pour la dotation de péréquation des départements ;
- un abondement de 0,8 M€ de la DGF des régions pour financer la part de dotation forfaitaire régionale allouée au département de Mayotte à compter de 2017 ;
- un abondement de 70 M€ pour financer la revalorisation unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération.

## **D. Autres dispositions fiscales et financières :**

### **a) La réforme de la DGF renvoyée**

Discutée pendant longtemps, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement disparaît purement et simplement du projet.

Ainsi, pour 2017, la réforme sera purement et simplement supprimée. L'article 150 de la loi de finances pour 2016 étant abrogé, il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître l'avenir de cette réforme.

Pour rappel, la réforme de la DGF devait poursuivre plusieurs objectifs :

-supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges. En effet, les écarts de DGF par habitant existant au sein de chaque strate démographique sont principalement historiques et liés à des composantes de la DGF qui ont été figées lors de réformes précédentes. L'objectif du Gouvernement est de faire disparaître progressivement ces composantes figées ;

-augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et avec un encouragement à l'intégration fiscale ;

-rendre la DGF plus lisible.

### **b) Revalorisation et hausse du plafonnement de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération (Art. 138 LFI 2017).**

A compter de 2017, la dotation moyenne par habitant des communautés d'agglomération est fixée à 48,08 €, contre 45,40 € en 2016, soit une progression de +5.9%.

A compter de 2017, une communauté d'agglomération ne peut bénéficier d'une dotation d'intercommunalité supérieure à 130% du montant perçu l'année précédente.

Il est bien précisé que si plusieurs EPCI préexistaient, la dotation à prendre en compte est la dotation par habitant la plus élevée parmi celle des établissements préexistants l'année précédant la mise en répartition, dans la limite de 105% de la moyenne des dotations par habitant de ces établissements, pondérées par leur population.

Ce plafonnement ne s'applique pas aux communautés d'agglomération créées ex-nihilo.

### **c) La participation au redressement des finances publiques 2017**

L'article 138 de la LFI 2017 prévoit la diminution de moitié de la CRFP pour le bloc communal.

La contribution au redressement des comptes publics s'établit à :

- 725 M€ en 2017 pour les communes qui viendront minorer la dotation forfaitaire de 2017 (la diminution était de 1 450 M€ en 2016) ;
- 310,5 M€ en 2017 pour les EPCI de métropole et des DOM, à l'exception de celle du département de Mayotte (la diminution était de 621 M€ en 2016).

#### **d) Stabilisation de l'enveloppe du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2017**

Initialement, il était prévu qu'à compter de 2016, les ressources du fonds étaient calculées sur 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit 1.15 à 1.2Mds.

Cette disposition est repoussée à 2018. Ainsi, en 2017, les ressources du fonds restent fixées à 1Md€ comme en 2016.

Cependant, des variations individuelles pourront être constatées sous l'effet de la refonte des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

#### **e) Fonds de soutien en faveur des communes pour l'organisation des activités périscolaires**

En raison de la réforme de la dotation de solidarité urbaine prévue à compter de 2017, la majoration forfaitaire par élève du fonds de soutien aux communes est réservée aux 250 premières communes de plus de 10.000 habitants éligibles à la DSU et aux trente premières communes de moins de 10 000 habitants éligibles à la DSR. Cette rédaction pérennise le dispositif déjà mis en place.

#### **f) Impact sur les compensations d'exonération lié à la suppression de l'exonération de la taxe d'habitation des contribuables modestes**

Pour mémoire, sont notamment exonérés de la taxe d'habitation (TH) afférente à l'habitation principale, les contribuables de condition modeste, notamment ceux âgés de plus de 60 ans ainsi que les veuves et veufs dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas une certaine limite.

Or, du fait de différentes mesures prises en matière d'impôt sur le revenu, de nombreux contribuables avaient perdu le bénéfice de ces exonérations en raison d'un abaissement du seuil d'exonération ou d'une augmentation du revenu fiscal de référence.

En 2014, l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2014 a permis de maintenir, au titre de 2014, l'exonération de la TH et le dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public des personnes de condition modeste âgées de plus de 60 ans ou veuves qui avaient bénéficié d'une exonération au titre de 2013.

La LFI 2015 a prévu un mécanisme de lissage des sorties d'exonération de ces contribuables avec :

- une prolongation à taux plein pendant 2 ans de l'exonération (2015 et 2016), le coût lié aux exonérations de l'année 2015 étant pris en charge par l'état sous forme de dégrèvement (en 2015, les collectivités locales qui perçoivent la taxe d'habitation ont donc enregistré

une augmentation de leurs bases imposables plus importante que la normale, les dégrèvements étant pris en charge par l'État) ;

- une sortie en sifflet : la valeur locative servant à l'établissement de la TH étant réduite de deux tiers la troisième année (2017) et d'un tiers la quatrième année (2018).

Le montant des compensations d'exonération de taxe d'habitation est calculé en fonction du taux de TH de 1991 et du volume des bases exonérées l'année précédente :

- les bases exonérées ayant baissé en 2015, les compensations fiscales de taxe d'habitation baissent logiquement en 2016 ;
- la réintroduction des exonérations dans les bases de fiscalité locale entraîne une augmentation logique et attendue des compensations fiscales en 2017.

### **g) Modifications des conditions de fixation et de révision des Attributions de Compensation (art 148 LFI 2017)**

L'art 148 de la LFI 2017 modifie l'article 1609 nonies C du CGI sur les conditions de fixation et de révision des attributions de compensation (AC) :

- Un délai maximal de 9 mois pour que la CLECT statue sur le montant du transfert (actuellement à la date du transfert sans préciser de délai).

Les délibérations concordantes des conseils municipaux statuant à la majorité qualifiée qui en découlent devront être adoptées dans un délai de trois mois suivant la transmission du rapport aux conseils municipaux par le Président de la CLECT (absence de délai dans la rédaction actuelle). Le rapport de la CLECT est également transmis au conseil communautaire.

- A défaut de transmission ou d'approbation du rapport, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du Préfet.

Le montant des charges nettes transférées est établi sur la base de la moyenne des dépenses figurant dans les comptes administratifs : trois ans pour le fonctionnement et sept ans pour l'investissement, respectivement actualisés de l'indice des prix hors tabac et de l'indice de formation brute de capital fixe des administrations publiques tels que constatés à la date des transferts.

- Obligation de présenter tous les 5 ans un rapport (transmis obligatoirement aux communes membres) sur l'évolution du montant des AC et des charges transférées.

Ce rapport devra donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, débat constaté par une délibération spécifique. Cette mesure entre en vigueur à compter de la publication de la LFI 2017 (1er rapport à produire en 2021).

### **h) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2017 et années suivantes**

Le taux de revalorisation est fixé à 0,4% pour 2017 (art 99 LFI 2017).

A compter de 2018, les valeurs locatives foncières, hors locaux commerciaux et professionnels, seront automatiquement indexées sur la base de l'inflation constatée l'année précédente, par référence au mois de novembre (art 99 LFI 2017).

### **i) CVAE : consolidation des entités juridiques d'un même groupe (art 51 LFR 2016)**

Afin de lutter contre les mécanismes d'optimisation fiscale consistant à décomposer l'activité d'un groupe en différentes entités juridiques distinctes, la LFR prévoit de consolider au niveau du groupe d'entreprises les modalités d'évaluation de la CVAE. Ce dispositif s'appliquera à la CVAE due par les redevables au titre de 2017 et versée aux collectivités locales à compter de 2018.

### **j) Instauration d'un acompte pour le paiement de la majoration de la TASCOM (Art 21 LFI)**

Les établissements dont la surface de vente est supérieure à 2.500m<sup>2</sup> sont soumis à une majoration de 50% de TASCOM, majoration instaurée par la loi de finances rectificative de 2014 au profit de l'État.

L'article 21 de la LFI 2017 instaure le paiement d'un acompte de la majoration aux entreprises, acompte payable au titre de l'année de réalisation du chiffre d'affaire dont dépendent la taxe et la majoration. L'effet produit conduit à avancer la date de paiement de la majoration pour l'entreprise.

Par amendement en première lecture à l'Assemblée Nationale, cet acompte a été étendu à l'intégralité de la taxe due par les entreprises soumises à majoration. Les collectivités vont donc bénéficier du versement d'un acompte de TASCOM pour les entreprises soumises à la majoration. Le paiement pour le contribuable sera également avancé.

### **k) Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux**

La méthode d'évaluation retenue en 1970 se heurte aujourd'hui à des difficultés pratiques :

- locaux types non représentatifs ;
- absence de local type dans beaucoup de communes ;
- types de locaux n'existant pas en 1970 (par exemple les complexes cinématographiques ou les parcs de loisirs).

La réforme repose sur le principe suivant :

- les valeurs locatives seront assises dorénavant sur des valeurs calculées à partir des loyers réellement constatés. Ces loyers seront ensuite mis à jour par l'administration fiscale à partir des nouvelles déclarations déposées par les redevables des impôts locaux.

Pour rappel, trois étapes forment le socle du dispositif de révision :

- le classement d'un local commercial dans une catégorie de locaux donnée (l'administration identifie 10 catégories de locaux allant du commerce sur rue à l'entrepôt) ;
- la définition de secteurs locatifs homogènes (l'échelle retenue est celle du département et il y a 8 secteurs au maximum) et le rattachement des locaux par catégorie aux secteurs ainsi identifiés ;
- la détermination d'une grille tarifaire fixant des tarifs au mètre carré pour chaque catégorie de locaux ou d'activités au sein de chaque secteur (38 catégories de tarifs possibles).

La valeur locative d'un local sera ainsi fonction de sa surface et du prix du m<sup>2</sup> du secteur qui lui est affecté.

Le cas échéant, un coefficient de localisation pourra être intégré pour majorer ou minorer la valeur locative de 10% ou de 15% afin d'affiner les valeurs locatives au sein d'un même secteur.

Depuis le début de l'année 2013, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée dans la phase de généralisation.

Dans un premier temps, les informations nécessaires à l'établissement des nouvelles modalités d'évaluation ont été collectées auprès des propriétaires.

Dans un second temps, ces informations, une fois traitées, ont été soumises aux commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels qui ont eu pour principale tâche de définir les secteurs d'évaluation ainsi que les tarifs par catégorie de locaux, avant d'être soumises pour avis aux commissions intercommunales des impôts directs (CIID).

Cette réforme, qui devait conduire à une intégration des données révisées dans les bases de fiscalité directe locale à compter de 2016, a été reportée d'un an et sera donc effective en 2017.

La raison essentielle du report tient au fait qu'à produit constant pour la collectivité, la réforme devant avoir lieu à budget constant, elle fera des gagnants et des perdants parmi les contribuables.

## **I) Impact de la généralisation du prélèvement à la source**

L'article 60 de la LFI 2017 détaille les modalités de généralisation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ce dispositif devrait impacter les collectivités territoriales en termes de réorganisation de la chaîne RH : processus de collecte d'informations, de traitement des situations individuelles, formations des personnels et évolution des solutions progiciels.

### III. La situation financière du budget général fin 2016 (hors ordures ménagères)

Le budget général intègre le budget des ordures ménagères. Cependant pour une meilleure visibilité, ce dernier est extrait et traité dans la partie budget annexe.

#### A. L'évolution des recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	Evol. Moy 14-16
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>130 K€</b>	<b>279 K€</b>	<b>448 K€</b>	<b>85,7%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	130 K€	209 K€	337 K€	61,0%
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	K€	70 K€	111 K€	57,7%
<b>70 - PRODUITS DE SERVICES</b>	<b>3 623 K€</b>	<b>4 678 K€</b>	<b>5 174 K€</b>	<b>19,5%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	3 235 K€	3 581 K€	4 082 K€	12,3%
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	388 K€	1 097 K€	1 092 K€	67,8%
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>22 736 K€</b>	<b>26 441 K€</b>	<b>28 616 K€</b>	<b>12,2%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	22 736 K€	26 404 K€	28 579 K€	12,1%
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	K€	37 K€	37 K€	0,0%
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>8 093 K€</b>	<b>7 414 K€</b>	<b>6 281 K€</b>	<b>-11,9%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	8 093 K€	7 085 K€	5 970 K€	-14,1%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	<b>2 377 K€</b>	<b>1 631 K€</b>	<b>771 K€</b>	<b>-43,0%</b>
<i>dont dotation de compensation</i>	<b>4 630 K€</b>	<b>4 529 K€</b>	<b>4 441 K€</b>	<b>-2,1%</b>
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	K€	329 K€	310 K€	-5,7%
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>276 K€</b>	<b>322 K€</b>	<b>534 K€</b>	<b>39,0%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	276 K€	256 K€	407 K€	21,5%
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	K€	66 K€	126 K€	90,2%
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>K€</b>	<b>K€</b>	<b>K€</b>	<b>-100,0%</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)</b>	<b>262 K€</b>	<b>348 K€</b>	<b>379 K€</b>	<b>20,3%</b>
<b>78 - REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>80 K€</b>	<b>K€</b>	<b>K€</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>35 200 K€</b>	<b>39 482 K€</b>	<b>41 431 K€</b>	<b>8,5%</b>
<i>Produits périmètre constant</i>	34 812 K€	37 882 K€	39 754 K€	6,9%
<i>Produits nouveaux Projet de Territoire</i>	388 K€	1 600 K€	1 677 K€	107,9%

Sur la période, les recettes progressent en moyenne de 8.5%. Cette progression est importante compte tenu de la prise en compte de nouvelles compétences (instruction des permis de construire et périscolaire) et des recettes liées au projet de territoire (musée d'art contemporain et palais des congrès). En les neutralisant, l'évolution moyenne des produits à périmètre constant est de +6.9%.

Les recettes sont également impactées par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat depuis 2014.



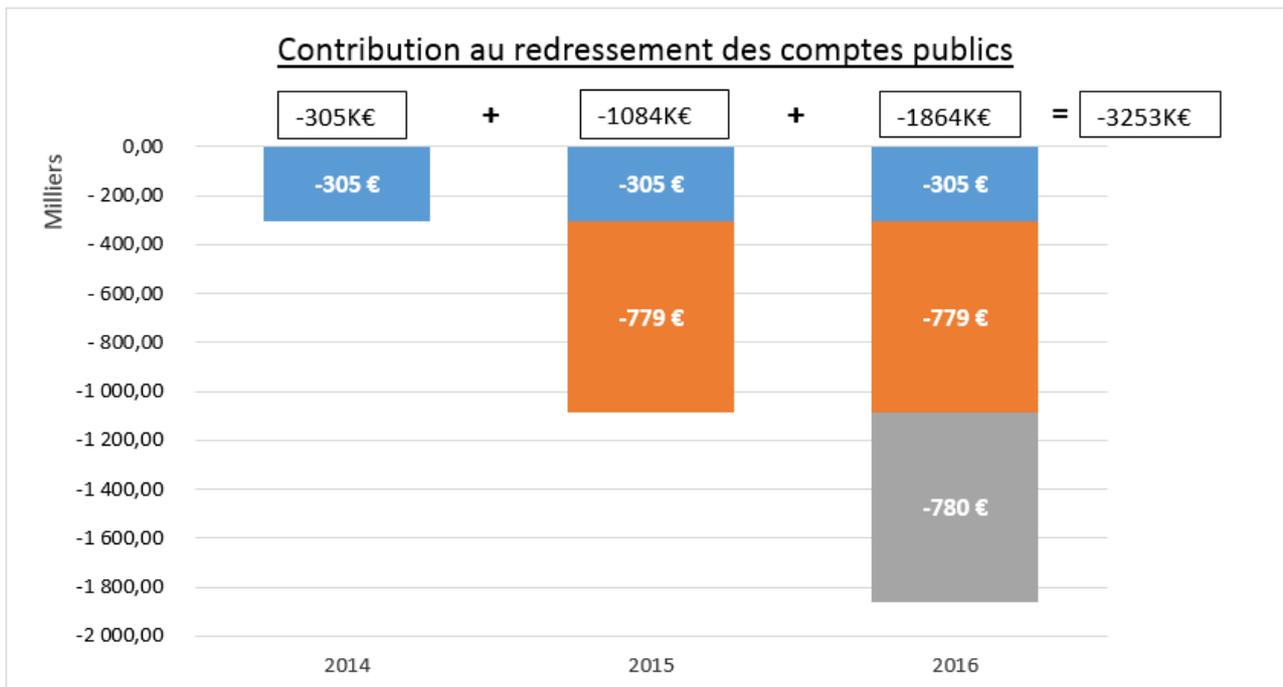
	2014	2015	2016
Population DGF	63 071	63 865	65 222
<i>Evolution</i>		1,3%	2,1%

Dotation de base	836 K€	823 K€	431 K€
Dotation de péréquation	1 845 K€	1 790 K€	867 K€
Garantie d'évolution	K€	103 K€	1 336 K€
<b>Dotation d'intercommunalité brute</b>	<b>2 682 K€</b>	<b>2 715 K€</b>	<b>2 635 K€</b>
<b>Variation</b>		34 K€	-80 K€
<b>Contribution au redressement des comptes publics</b>	<b>-305 K€</b>	<b>-779 K€</b>	<b>-780 K€</b>
<b>CRCP cumulée</b>	<b>-305 K€</b>	<b>-1 084 K€</b>	<b>-1 863 K€</b>

<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>2 377 K€</b>	<b>1 631 K€</b>	<b>771 K€</b>
<i>Evolution</i>		-31,4%	-52,7%
<b>Dotation de compensation</b>	<b>4 630 K€</b>	<b>4 529 K€</b>	<b>4 441 K€</b>
<i>Evolution</i>		-2,182%	-1,935%
<b>Total DGF</b>	<b>7 007 K€</b>	<b>6 161 K€</b>	<b>5 213 K€</b>
<i>Evolution</i>		-12%	-15%
		<b>-846 K€</b>	<b>-948 K€</b>

La dotation globale de fonctionnement diminue de 12% en 2015 et 15% en 2016.

Cette réduction est due essentiellement à la participation pour le redressement des comptes publics (- 1 864K€ en variation entre 2013 et 2016).



Le montant prélevé par l'Etat représente plus de 3.2M€ en cumulé sur les 3 ans.

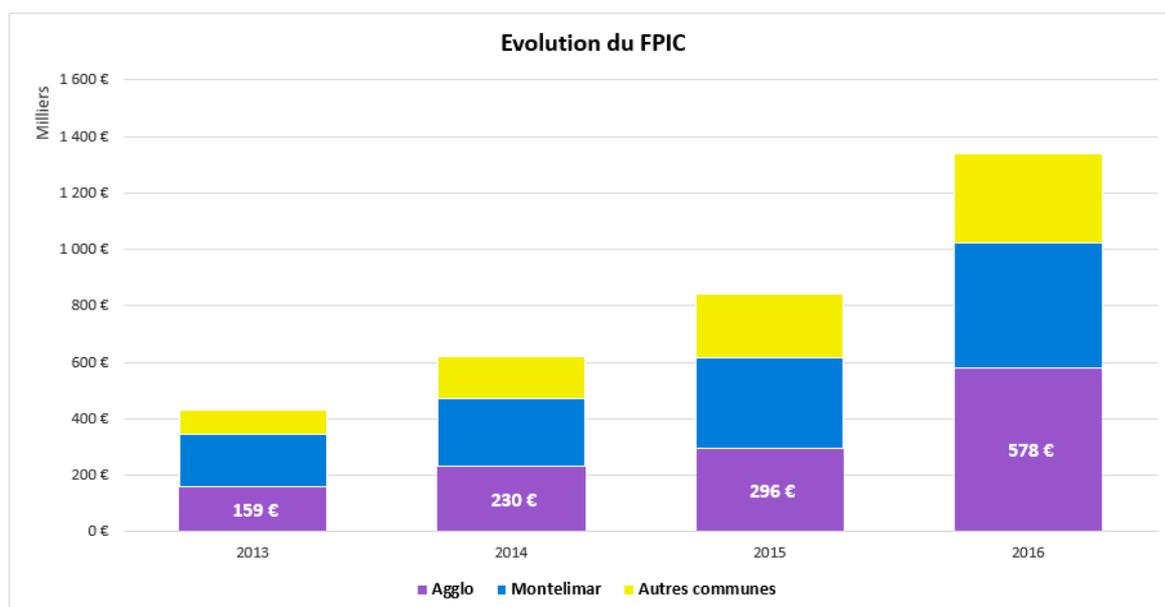
## B. L'évolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016 Anticipé	Evol. Moy 14-16
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>7 061 483</b>	<b>7 465 666</b>	<b>7 497 279</b>	<b>3,0%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	6 880 417	6 738 491	6 729 909	-1,1%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>	181 066	727 176	767 370	105,9%
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>13 106 744</b>	<b>16 403 804</b>	<b>17 062 475</b>	<b>14,1%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	11 851 524	12 095 151	12 240 170	1,6%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>	1 255 220	4 308 654	4 822 306	96,0%
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>10 623 144</b>	<b>9 319 641</b>	<b>9 553 761</b>	<b>-5,2%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	11 588 302	11 801 476	12 035 591	1,9%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>	-965 158	-2 481 835	-2 481 830	60,4%
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 223 001</b>	<b>1 541 968</b>	<b>1 483 816</b>	<b>10,1%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	1 168 001	1 250 540	1 250 217	3,5%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>	55 000	291 428	233 598	106,1%
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>431 800</b>	<b>359 107</b>	<b>344 110</b>	<b>-10,7%</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>21 967</b>	<b>120 534</b>	<b>1 954</b>	<b>-70,2%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	21 967	6 328	1 766	-71,6%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>		114 206	188	-99,8%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 468 139</b>	<b>35 210 721</b>	<b>35 943 395</b>	<b>5,2%</b>
<i>Charges périmètre constant</i>	31 510 211	31 891 986	32 257 653	1,2%
<i>Charges nouvelles Projet de Territoire</i>	526 128	2 959 628	3 341 632	152,0%
<i>Charges financières</i>	431 800	359 107	344 110	-10,7%

Sur la période, les dépenses progressent en moyenne de 5,2% sous l'effet de la prise en compte des nouvelles compétences (réforme des rythmes scolaires, instruction des permis de construire) et des actions du projet de territoire (étendre itinérance, valoriser le poids de l'agriculture, la fibre optique...)

Les dépenses à périmètre constant ont été limitées à une augmentation moyenne de 1,2% grâce aux efforts de gestion notamment sur la maîtrise de la masse salariale et des charges courantes.

Cette maîtrise est limitée par la montée en puissance du FPIC.



En effet, le montant global prélevé par l'Etat entre 2013 et 2016 est de 1 263K€.

Au global, en cumulant la participation au redressement des comptes publics et le prélèvement au titre du FPIC, notre agglomération a dû faire face à une baisse de ressources de 4.5M€.

### C. Les données financières relatives aux ressources humaines

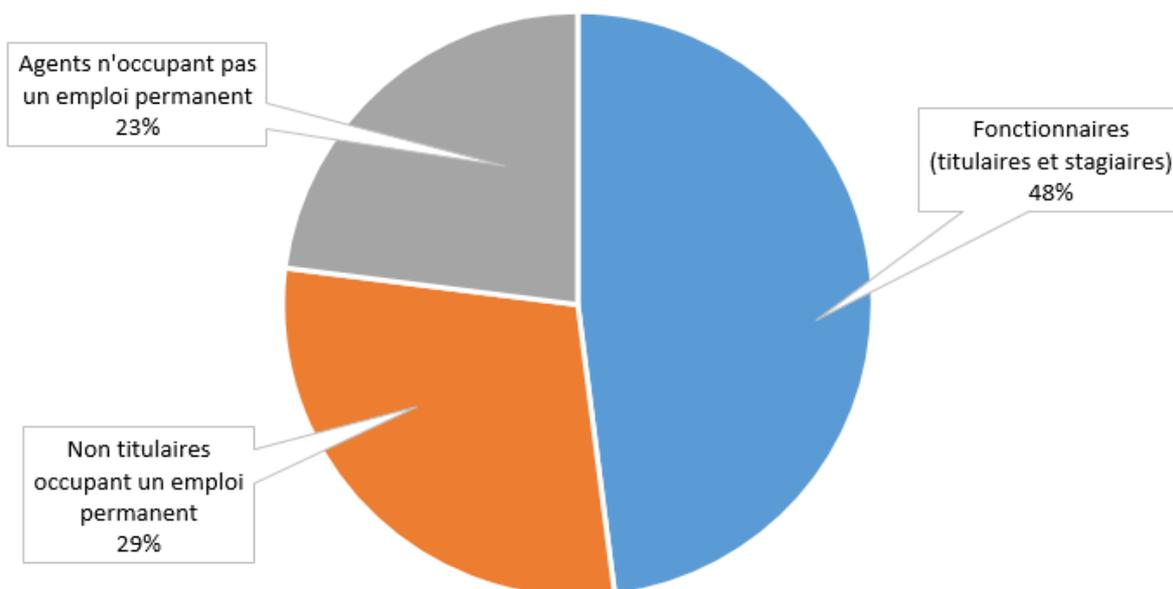
#### a) La structure des effectifs

Il convient de préciser que la seule base des effectifs arrêtés est celle contenue dans le bilan social 2015 présenté et validé en comité technique du 15 juin 2016.

La structure des effectifs peut être résumée pour 2015 de la manière suivante :

Effectifs globaux	
<b>Agents en position d'activité (tous statuts)</b>	<b>580</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	279
Non titulaires occupant un emploi permanent	170
<i>dont agents remplaçants</i>	<i>7</i>
Agents n'occupant pas un emploi permanent	136

La moitié des agents de l'agglomération sont des titulaires de la fonction publique.



#### b) Les éléments de la rémunération

Les éléments de la rémunération de composent comme suit :

	2015	CA 2016	Variation
Traitements	7 752,2 K€	7 920,7 K€	2,2%
Régimes indemnitaires	1 347,9 K€	1 386,0 K€	2,8%
Heures supplémentaires rémunérées	113,0 K€	112,3 K€	-0,6%
Bonifications indiciaires	65,4 K€	72,3 K€	10,6%
Avantages en nature	4,45 K€	4,36 K€	-2,1%
<b>Total</b>	<b>9 282,9 K€</b>	<b>9 495,7 K€</b>	<b>2,3%</b>

### c) La durée du travail effectif

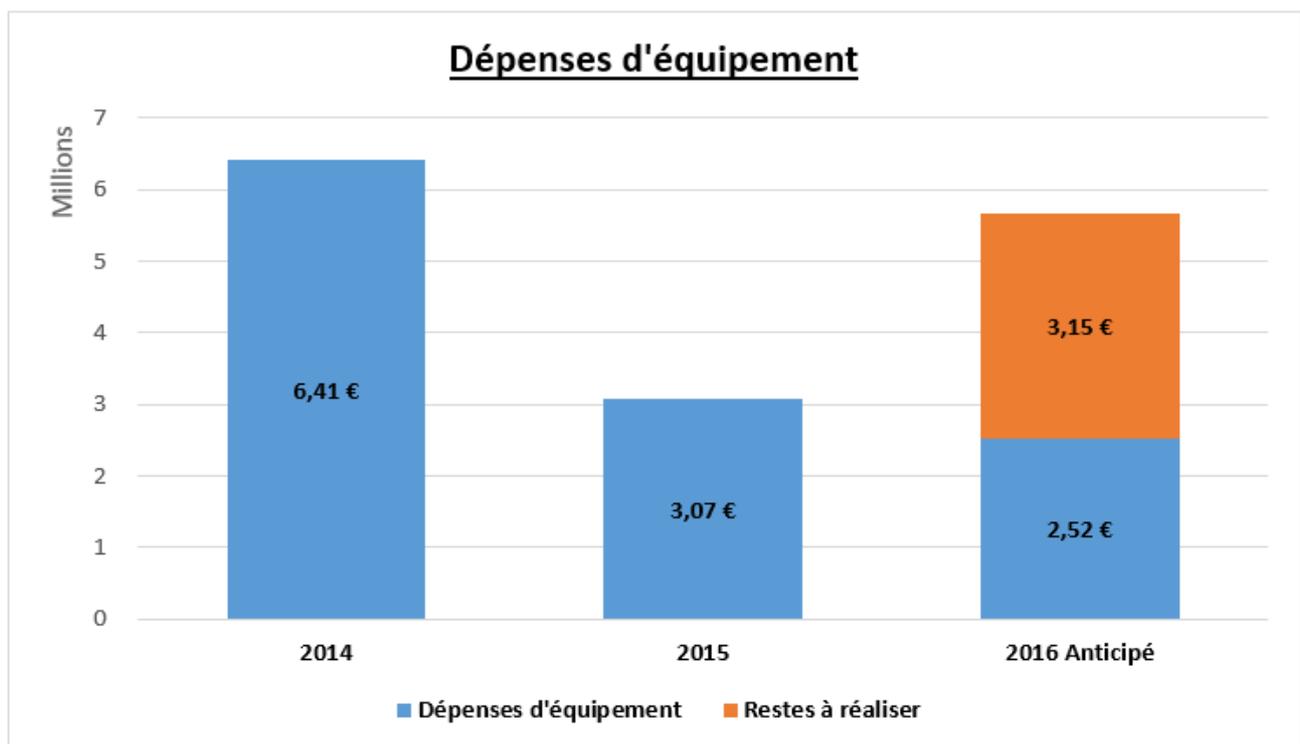
Avant le 1er janvier 2016, les agents de la Communauté d'Agglomération de Montélimar devaient respectivement effectuer :

- 1 526 heures annuelles de travail : pour les agents transférés par la Ville de Montélimar ;
- 1 584 heures annuelles de travail : pour les agents recrutés directement par la Communauté d'Agglomération de Montélimar.

Le temps de travail annuel des agents transférés par la Ville de Montélimar a été porté à 1 558 heures à compter du 1er janvier 2016, après avis favorable du Comité Technique du 09/12/2015.

L'harmonisation du temps de travail annuel de tous les agents de la Communauté d'Agglomération de Montélimar, permettant d'atteindre 1 607 heures, sera menée en concertation avec les représentants du personnel.

### D. Les dépenses d'équipement et leur financement



L'année 2015 est la première année de lancement du projet du territoire avec le paiement de plus de 3M€. En 2016, ce sont plus de 5.6M€ (y compris les restes à réaliser<sup>1</sup>) qui ont été investis.

Les réalisations sont les suivantes :

	2 015	2 016	Restes à réaliser 2016
<b>ECONOMIE</b>			
PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA GARE TGV, UNE INFRASTRUCTURE DÉTERMINANTE POUR LE TERRITOIRE	0,0 K€	17,0 K€	0,0 K€
AIDER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES : UNE MAISON DE L'ÉCONOMIE DANS LA VILLE-CENTRE, UNE MAISON DE L'AGRICULTURE À CLÉON	4,5 K€	1,0 K€	700,0 K€
VALORISER LE POIDS DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE		21,0 K€	9,1 K€
CONDUIRE L'ACTION TEPOS À L'ÉCHELLE DU SCOT		0,9 K€	0,5 K€
EXPÉRIMENTER LA DYNAMISATION DE L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ARTISANALES PAR UNE OFFRE EN PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	0,0 K€	65,5 K€	4,5 K€
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>4,5 K€</b>	<b>105,4 K€</b>	<b>714,1 K€</b>

	2 015	2 016	Restes à réaliser 2016
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE		0,0 K€	175,5 K€
CRÉER UN SERVICE MUTUALISÉ AUTORISATION DU DROIT DU SOL (ADS)	18,6 K€	0,0 K€	1,7 K€
PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS – METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE EN LIEN AVEC LE SMBRJ	36,1 K€	76,3 K€	7,0 K€
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	450,9 K€	125,1 K€	440,5 K€
<b>TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>505,6 K€</b>	<b>201,4 K€</b>	<b>624,6 K€</b>

<sup>1</sup> Les restes à réaliser correspondent à des commandes passées pour lesquelles les travaux ne sont pas encore achevés

2 015

2 016

Restes à réaliser  
2016

<b>PATRIMOINE</b>			
MAINTENIR ET RENOUVELER LE PATRIMOINE EXISTANT	723,1 K€	932,9 K€	369,7 K€
RENDRE PLUS ACCESSIBLES NOS ÉQUIPEMENTS AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	23,5 K€	2,0 K€	85,1 K€
DÉCLINER LES PLANS ÉNERGIE-CLIMAT TERRITORIAL (PCET)	66,2 K€	113,0 K€	69,6 K€
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	14,5 K€	305,6 K€	702,6 K€
POURSUIVRE LA RÉNOVATION DES TEMPLIERS	62,6 K€	0,0 K€	
REQUALIFIER L'AIRE DE LOISIRS	0,9 K€	182,8 K€	98,6 K€
PARTICIPATION À LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE "REY" A MARSANNE	67,8 K€	109,3 K€	35,3 K€
<b>TOTAL PATRIMOINE</b>	<b>958,5 K€</b>	<b>1 645,7 K€</b>	<b>1 360,9 K€</b>
<b>VIVRE ENSEMBLE</b>			
AMÉNAGER LES LOCAUX DU PÔLE PETITE-ENFANCE		10,2 K€	12,6 K€
<b>TOTAL VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>0,0 K€</b>	<b>10,2 K€</b>	<b>12,6 K€</b>
SOLDE PROJETS 2014 (PDC, Façade Théâtre, crèche Nord...)	1 604,7 K€	552,9 K€	442,1 K€
<b>TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 073,3 K€</b>	<b>2 515,4 K€</b>	<b>3 154,2 K€</b>

En moyenne, ces dépenses ont été autofinancées à hauteur de 59%.

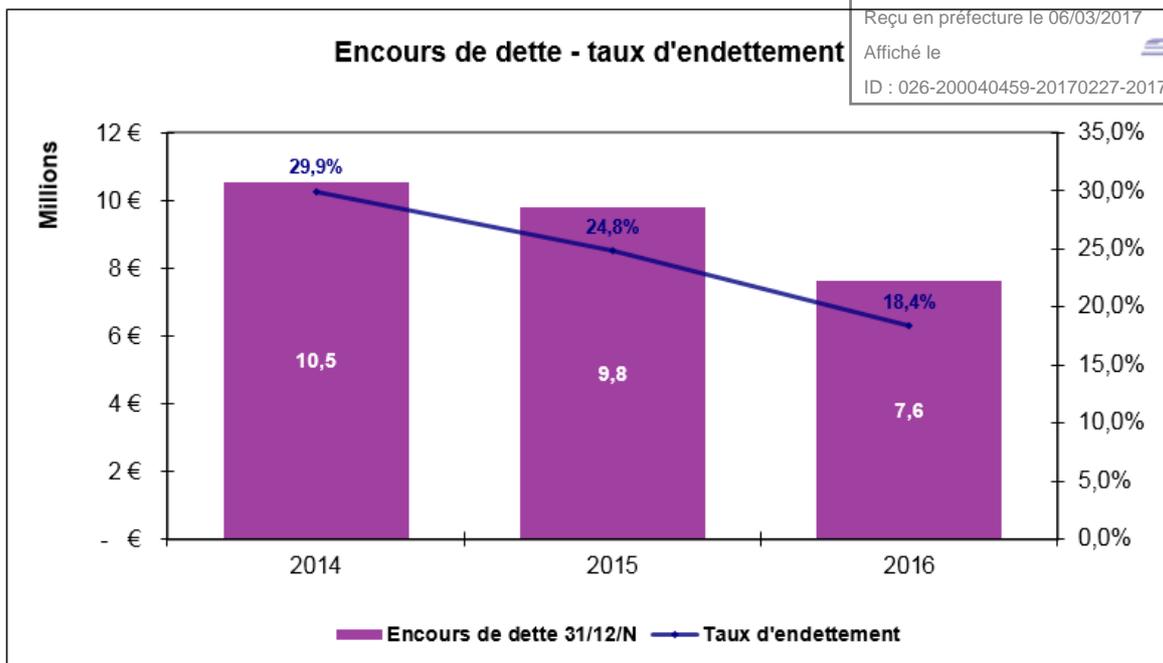
<b>Financement des investissements</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Subvention d'investissement	680 K€	739 K€	41 K€
FCTVA	1 270 K€	544 K€	314 K€
Emprunt	2 000 K€	K€	K€
Cession immobilière	269 K€	K€	K€
Divers	K€	1 K€	K€
Autofinancement	2 189 K€	1 789 K€	2 161 K€

## **E. La gestion de la dette**

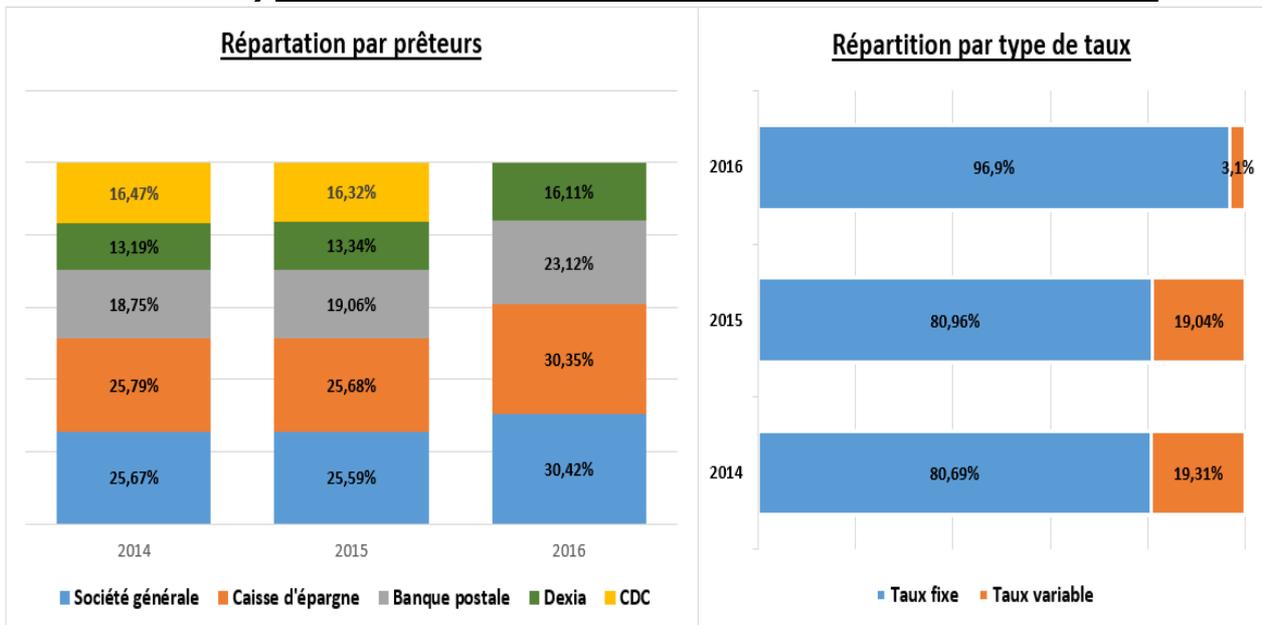
### **a) L'évolution de l'encours de dette**

L'encours de dette est en baisse sur la période. La baisse en 2016 est importante compte tenu du remboursement par anticipation d'un emprunt de 1.55M€ souscrit en 2012 à la Caisse des dépôts et consignations.

En effet, la marge bancaire (+3.2%) associée à cet emprunt n'était plus performante compte tenu des conditions des marges actuelles (environ +1%).



### b) La répartition de la dette par prêteur et par type de taux



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque, compte tenu d'un socle à taux fixe de 96.9% fin 2016.

## IV. Les orientations budgétaires 2017 du budget général (hors OM)

Les orientations 2017 découlent du projet de territoire établi en concertation avec l'ensemble des 26 communes membres, et qui définit les axes forts pour le développement de notre territoire.

Les axes en sont les suivants :

- accompagner le développement économique, avec comme priorité l'accueil de nouvelles entreprises, la création d'emplois et le soutien aux projets économiques et touristiques ; initier ou conduire de grands projets tels que la gare de Montélimar TGV, la Zone d'Activités de

« L'Envol » ; soutenir l'innovation dans le domaine de l'énergie ; permettre le développement des parcs d'activités et des entreprises déjà implantées ;

– partager une vision de l'aménagement de notre territoire et le doter de services performants et d'équipements structurants ; optimiser la performance énergétique et l'accessibilité de nos bâtiments ; installer la fibre optique ; et progresser sur la collecte et le traitement des ordures ménagères au profit de l'environnement ; faciliter les déplacements ;

– valoriser le patrimoine historique, culturel, architectural existant ; conduire plusieurs projets d'envergure tels que la requalification du théâtre, celle de la base de loisirs et l'extension de la halle des Alexis ; disposer d'un patrimoine entretenu, de bâtiments accessibles de qualité au service des habitants ;

– vivre et s'épanouir dans un territoire solidaire au service des familles, du vivre-ensemble, de la culture, des sports, des loisirs et de l'animation sur tout le territoire ; faire vivre les grands établissements culturels du territoire ; conforter et optimiser l'offre en direction de l'enfance et de la petite enfance en offrant un service de qualité.

Les orientations 2017 s'inscrivent, pour la quatrième année consécutive, dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de notre collectivité, sous l'effet de la poursuite de la baisse des dotations et de la hausse de la péréquation.

Par conséquent, afin de pouvoir réaliser les actions et les travaux envisagés dans le projet de territoire, notre agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources.

## A. Les recettes de fonctionnement

### a) Evolution de la dotation d'intercommunalité et de compensation

	2016	2017
Population DGF	65 222	66 181
<i>Evolution</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,5%</i>

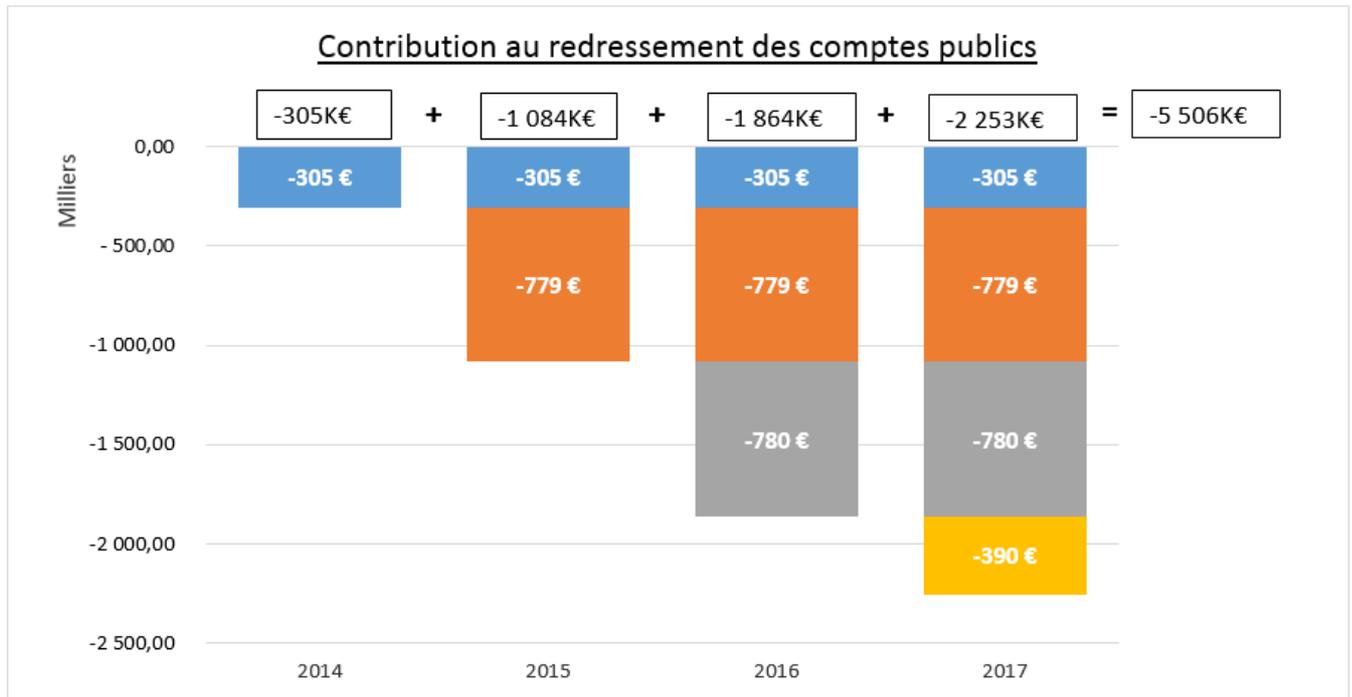
Dotation de base	431 K€	1 069 K€
Dotation de péréquation	867 K€	1 984 K€
Garantie d'évolution	1 336 K€	K€
<b>Dotation d'intercommunalité brute</b>	<b>2 635 K€</b>	<b>3 053 K€</b>
<b>Variation</b>	<b>-80 K€</b>	<b>418 K€</b>
<b>Contribution au redressement des comptes publics</b>	<b>-780 K€</b>	<b>-390 K€</b>
<b>CRCP cumulée</b>	<b>-1 863 K€</b>	<b>-2 253 K€</b>

<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>771 K€</b>	<b>800 K€</b>
<i>Evolution</i>	<i>-52,7%</i>	<i>3,7%</i>
<b>Dotation de compensation</b>	<b>4 441 K€</b>	<b>4 350 K€</b>
<i>Evolution</i>	<i>-1,935%</i>	<i>-2,050%</i>
<b>Total DGF</b>	<b>5 213 K€</b>	<b>5 150 K€</b>
<i>Evolution</i>	<i>-15%</i>	<i>-1%</i>
	<b>-948 K€</b>	<b>-63 K€</b>

La contribution au redressement des comptes publics devrait se traduire par un prélèvement supplémentaire de 390K€ en 2017 sur notre dotation soit au total, 2.25M€.

En 2017, la diminution est atténuée par l'augmentation de la population et l'abondement de 70M€ prévu dans la loi de finances 2017.

En projection, la contribution au redressement des comptes publics devrait atteindre en cumulé plus de 5.5M€ entre 2014 et 2017.



### **b) Politique tarifaire**

Les tarifs des services publics seront figés en 2017. Seuls les tarifs du Palais des congrès seront ajustés et réévalués.

### **c) Evolution des taux et des bases d'imposition**

Comme prévu dans le projet de territoire et ce malgré les contraintes imposées, les taux n'augmenteront pas en 2017.

La hausse des recettes fiscales sera donc le fait d'une progression limitée à l'évolution des bases d'imposition.

Les bases d'imposition 2017 seront notifiées par les services des impôts fin mars. Le budget est donc préparé avec des hypothèses d'évolution qui font apparaître une hausse des recettes fiscales de 3.2% sans tenir compte des rôles complémentaires.

Cette hausse tient compte de la suppression de l'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité suite à des mesures prises par l'Etat en matière d'impôt sur le revenu et la majoration de la TASCOM (cf. loi de finances 2017).

	2016	2017	
<b>Taxe d'habitation</b>			
Base	91 218 K€	94 520 K€	3,6%
Taux	9,44%	9,44%	0,0%
<b>Produit</b>	<b>8 611 K€</b>	<b>8 923 K€</b>	<b>3,6%</b>
<b>Taxe Foncière</b>			
Base	91 171 K€	93 450 K€	2,5%
Taux	1,65%	1,65%	0,0%
<b>Produit</b>	<b>1 504 K€</b>	<b>1 542 K€</b>	<b>2,5%</b>
<b>Taxe Foncière non bâtie</b>			
Base	1 423 K€	1 416 K€	-0,5%
Taux	2,75%	2,75%	0,0%
<b>Produit</b>	<b>39 K€</b>	<b>39 K€</b>	<b>-0,5%</b>
<b>CFE</b>			
Base	37 808 K€	39 138 K€	3,5%
Taux	25,69%	25,69%	0,0%
<b>Produit</b>	<b>9 713 K€</b>	<b>10 055 K€</b>	<b>3,5%</b>
TAFNB	100 K€	100 K€	-0,5%
CVAE	4 040 K€	4 121 K€	2,0%
TASCOM	1 155 K€	1 224 K€	6,0%
IFER	999 K€	1 004 K€	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>26 162 K€</b>	<b>27 007 K€</b>	<b>3,2%</b>
<b>Rôle complémentaire</b>	<b>2 377 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>-100,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 538 K€</b>	<b>27 007 K€</b>	<b>-5,4%</b>

## B. Les dépenses de fonctionnement

### a) L'évolution des dépenses de gestion

Dans le cadre du projet de territoire décidé pour ce mandat par l'assemblée communautaire, sous la contrainte des baisses de dotations déjà effectuées et de celles à venir, le projet de budget devra permettre de réaliser les ambitions de notre collectivité sans pour autant grever l'avenir.

Par conséquent, les objectifs d'évolution des dépenses récurrentes 2017 sont fixés comme suit :

- baisse de 2% des charges à caractère général ;
- maintien au niveau de 2014 des subventions aux associations à périmètre constant ;
- maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

La mise en œuvre de décisions gouvernementales impacte directement la masse salariale de notre Agglomération. Il s'agit notamment du PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération), des augmentations successives de la valeur du point (+0.6% au 01/07/2016 et +0.6% au 01/01/2017), de l'augmentation du montant brut du SMIC horaire (+0,9 % au 01/01/2017), des diverses augmentations de charges patronales (retraite CNRACL : le taux passe de 30.6% à 30.65%,

URSSAF maladie : le taux passe de 12.84% à 12.89%) mais également de la réinternalisation de la direction des affaires économiques.

L'objectif de Montélimar Agglomération pour 2017 consiste à contenir l'augmentation de la masse salariale aux environs de 3% à 4%, compte tenu de l'impact des éléments évoqués ci-dessus :

- hausse du point d'indices +0,85% sur 1 année pleine (0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017);
- GVT +0,70%;
- Réinternalisation de la direction des affaires économiques : + 0,82%
- mise en œuvre de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) : évolution en cours d'évaluation.

L'axe de travail des services consiste à privilégier la mutualisation des compétences et à optimiser les fonctionnements, permettant ainsi de contenir la réalisation d'heures supplémentaires et le recours aux agents contractuels.

Ces mesures tiendront compte des taux d'encadrement réglementaires requis notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'enfance et de la jeunesse.

Au-delà de l'harmonisation des temps de travail citée plus avant, l'agglomération mènera en 2017 un chantier de création et d'ajustement des fiches de poste, outil nécessaire à la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à une juste mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Ces mesures sont nécessaires pour permettre de continuer à rendre des services de qualité dans les différentes politiques publiques mais également pour pouvoir financer les nouvelles actions définies dans le projet de territoire :

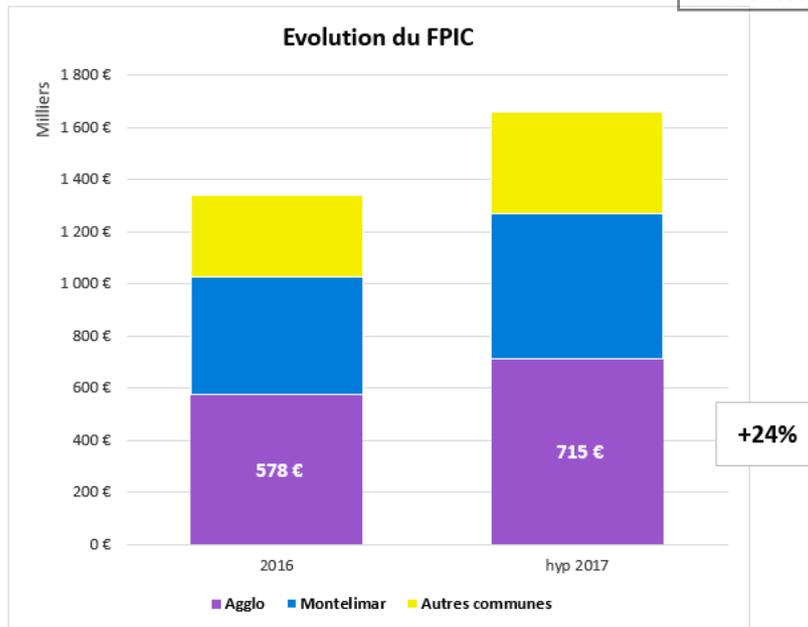
- la création de pépinières d'entreprises ;
- des actions de promotion de l'agriculture ;
- des aides au maintien du commerce et de l'artisanat (FISAC) ;
- le développement de la fibre optique ;
- le développement des énergies renouvelables.

L'année 2017 sera également marquée par le transfert des ZAE à l'agglomération, le soutien financier à l'association « Initiative Portes de Provence » et l'application pour la première année de la taxe de séjour intercommunale. Cette taxe sera reversée à l'EPIC « office de tourisme de Montélimar Agglomération » afin de participer au financement de la promotion du tourisme de notre territoire.

Une programmation culturelle riche sera également proposée avec de nombreux spectacles au palais des congrès (Dany Boon, Julien Clerc...), l'accueil de grands artistes lors du festival d'été (Michel Sardou, Soprano et Black M...) et l'organisation de concerts sur l'ensemble du territoire.

La grande exposition estivale sera consacrée au Pop Art et se fera en coordination avec le Conseil Départemental pour être présente au musée d'Art Contemporain et au château des Adhémar.

**b) Progression du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**



Malgré la décision de plafonner le montant global du prélèvement à 1Md€, le montant pour notre territoire devrait augmenter sous l'effet de la refonte des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Pour 2017, le montant global du prélèvement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est estimé à 1.66M€ dont 715K€ prélevés sur les recettes de l'agglomération.

**c) Les participations aux concessions d'aménagement des zones d'activités**

L'aménagement des zones d'activités intercommunales a été confié à la SPL Montélimar Agglo développement par concessions d'aménagement. Ces concessions prévoient le montant des participations prévisionnelles à verser par l'agglomération. Dans la prospective financière de l'agglomération, il était prévu de verser ces participations à la date de fin des concessions. Cependant, suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes, il est proposé de verser des acomptes étalés sur la durée résiduelle, comme suit :

**Participation fonctionnement zones d'activité**

	Année échéance concession	Montant participation actée ds les concessions	Proposition étalement					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
ETANG CHATEAUNEUF DU RHONE	2022	118 000	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €	19 667 €
MIRGALLAND COUCOURDE	2022	434 544	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €	72 424 €
ANDRAN CLEON D'ADRAN	2019	110 513	36 838 €	36 838 €	36 838 €			
PLANAS BATIE ROLLAND	2022	0						
PORTES DE PROVENCE MONTE LIMAR	2018	0						
<b>TOTAL</b>		<b>663 057</b>	<b>128 928</b>	<b>128 928</b>	<b>128 928</b>	<b>92 091</b>	<b>92 091</b>	<b>92 091</b>

## C. Les dépenses d'équipement

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 026-200040459-20170227-20170227\_11-DE

Le projet de territoire prévoit plus de 27M€ d'investissement entre 2015-2019. Ce niveau d'investissement est essentiel pour le soutien de l'activité économique et la création d'emplois.

L'année 2017 permettra d'injecter environ 5.6M€ de travaux nouveaux dans l'économie locale en poursuivant la réalisation des projets comme notamment :

Intitulé du projet	Restes à réaliser 2016	BP 2017
PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA GARE TGV, UNE INFRASTRUCTURE DÉTERMINANTE POUR LE TERRITOIRE	0,0 K€	40,0 K€
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	702,6 K€	1 500,0 K€
REQUALIFIER L'AIRE DE LOISIRS	98,6 K€	1 334,4 K€
DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE	175,5 K€	526,5 K€
RENDRE PLUS ACCESSIBLES NOS ÉQUIPEMENTS AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	85,1 K€	200,0 K€
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	440,5 K€	450,2 K€
AGRANDIR LA HALLE DES ALEXIS ET DÉDIER UNE SALLE À LA GYMNASTIQUE	0,0 K€	150,0 K€
DÉCLINER LES PLANS ÉNERGIE-CLIMAT TERRITORIAL (PCET)		100,0 K€

Des crédits seront également consacrés au maintien du patrimoine existant.

Concernant le projet de la gare TGV, à la demande de l'agglomération, les grands décideurs régionaux et l'Etat se sont réunis pour évoquer la réactualisation des études sur la gare TGV.

Notons que depuis décembre 2016, la SNCF a décidé, sans aucune concertation, de supprimer un aller-retour quotidien Montélimar-Paris.

Malgré la très forte mobilisation de près de 2000 signataires de la pétition en ligne, la SNCF n'a jugé bon de revenir sur cette décision qui dégrade le service rendu aux usagers, le développement économique et touristique de notre territoire.

A moyen terme, la desserte TGV de Montélimar est menacée. Par conséquent, la création de la gare, sur la ligne grande vitesse à Allan, est plus que jamais indispensable pour pérenniser la desserte TGV sur notre territoire.

Depuis les premières études, notre territoire n'a cessé de se développer :

- la croissance démographique est importante sur notre territoire ;
- le développement économique se poursuit avec l'arrivée régulière de grands groupes et les investissements de la filière nucléaire ;
- le tourisme est en constante augmentation avec, notamment l'espace de restitution de la Grotte Chauvet qui a accueilli plus de 600 000 visiteurs depuis son ouverture, ou la Ferme aux Crocodiles qui a accueilli plus de 300 000 visiteurs cette année.

La réactualisation des études demandées par la SNCF devra donc être réalisée rapidement avec une participation de l'agglomération à hauteur de 40K€ soit 23.5% du coût global.

Concernant le développement de la fibre optique, il convient de faire évoluer le montant inscrit au projet de territoire à 960 000 €. En effet, la délégation de service public a été attribuée à la société ADTIM prenant en compte un schéma de déploiement raccourci de 10 à 8 ans. Ce montant permettra de réaliser 3 200 prises sur le territoire de Montélimar-Agglomération.

Il est également prévu de verser une avance de trésorerie de 2.8M€ en 2017 à la SPL pour le financement de l'aménagement des zones. Ce montant a été défini en fonction de la trésorerie et

du fonds de roulement disponible de l'agglomération Cette avance représente 30% du montant global du capital restant dû fin 2016 des emprunts souscrits par la SPL.

## D. Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources.

Les autres ressources 2017 sont composées :

- du fonds de compensation de la TVA estimé à 1 200K€ ;
- des subventions d'équipement estimées à 808K€.

## V. Les orientations pluriannuelles du budget général (hors OM)

Le projet de territoire a été bâti dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la péréquation et le transfert de nouvelles charges (réforme rythmes scolaires et instruction des permis). En 2015, pour la première fois de l'existence de l'intercommunalité, l'agglomération a dû réajuster ses taux d'imposition pour préserver l'investissement et a pris l'engagement de ne plus les augmenter jusqu'en 2019.

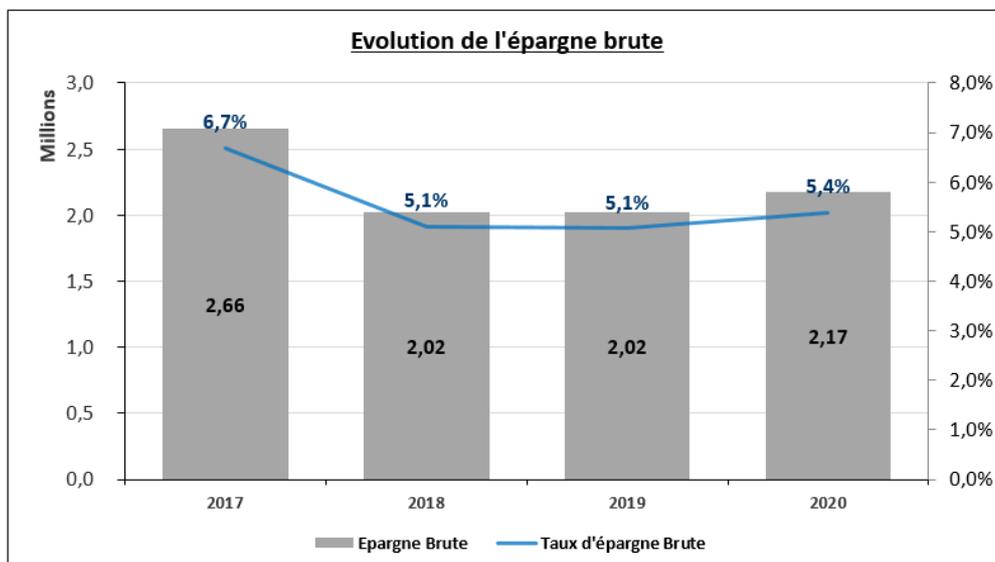
Par conséquent, il est indispensable de poursuivre les efforts d'optimisation des ressources.

Cet exercice implique un réexamen systématique de nos modalités d'intervention afin d'innover pour accroître l'efficacité de nos politiques publiques.

Les hypothèses d'évolution de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement d'ici fin 2019 sont les suivantes :

- baisse moyenne de 1% par an des charges courantes à périmètre constant;
- hausse moyenne de +1.5% par an de la masse salariale ;
- maintien des subventions aux associations ;
- prise en compte des nouvelles actions du projet de territoire ;
- non augmentation des taux d'imposition.

Ces évolutions devraient permettre de contenir le taux de capacité d'autofinancement brute supérieur à 5% sur la période, comme le démontre le graphique ci-dessous

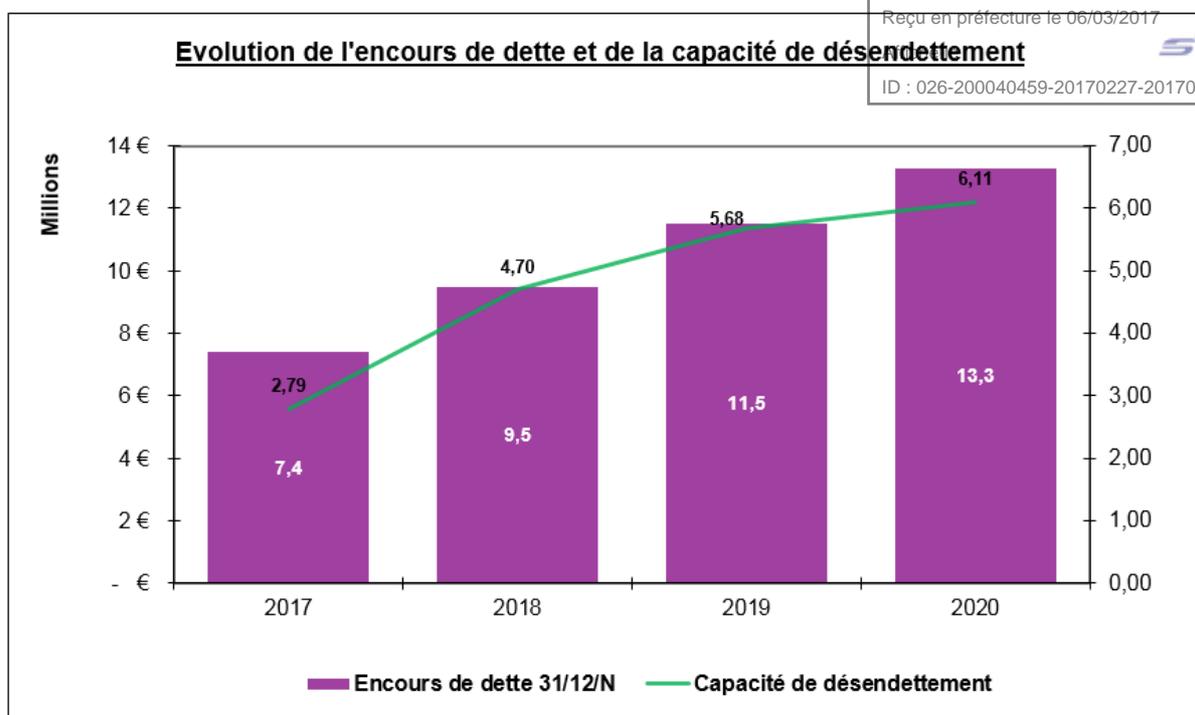


Cette épargne permettra de rembourser la dette et de participer au financement des dépenses d'équipement prévues au projet de territoire :

### Programme pluriannuel d'investissement 2015-2019 :

	Programme	2 015	2 016	Restes à réaliser 2016	BP 2017	Exercices suivants	Subvention	Charge nette
<b>ECONOMIE</b>								
PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA GARE TGV, UNE INFRASTRUCTURE DÉTERMINANTE POUR LE TERRITOIRE	5 020,0 K€	0,0 K€	17,0 K€	0,0 K€	40,0 K€	4 963,0 K€	0,0 K€	5 020,0 K€
AMÉNAGER NOS PARCS D'ACTIVITÉ EXISTANTS. DÉVELOPPER LA ZONE D'AERODROME D'INTERET COMMUNAUTAIRE	350,0 K€	0,0 K€				350,0 K€	0,0 K€	350,0 K€
AIDER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES : UNE MAISON DE L'ÉCONOMIE DANS LA VILLE-CENTRE, UNE MAISON DE L'AGRICULTURE À CLÉON	734,5 K€	4,5 K€	1,0 K€	700,0 K€	0,0 K€	29,0 K€	0,0 K€	734,5 K€
VALORISER LE POIDS DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE	57,0 K€		21,0 K€	9,1 K€	27,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	57,0 K€
CONDUIRE L'ACTION TEPOS À L'ÉCHELLE DU SCOT	330,0 K€		0,9 K€	0,5 K€	328,7 K€	0,0 K€	264,0 K€	66,0 K€
EXPÉRIMENTER LA DYNAMISATION DE L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ARTISANALES PAR UNE OFFRE EN PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	130,1 K€	0,0 K€	65,5 K€	4,5 K€	20,0 K€	40,0 K€	0,0 K€	130,1 K€
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>6 621,6 K€</b>	<b>4,5 K€</b>	<b>105,4 K€</b>	<b>714,1 K€</b>	<b>415,7 K€</b>	<b>5 382,0 K€</b>	<b>264,0 K€</b>	<b>6 357,6 K€</b>
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>								
DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE	960,0 K€		0,0 K€	175,5 K€	526,5 K€	258,0 K€	0,0 K€	960,0 K€
CRÉER UN SERVICE MUTUALISÉ AUTORISATION DU DROIT DU SOL (ADS)	20,3 K€	18,6 K€	0,0 K€	1,7 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	20,3 K€
PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS – METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE EN LIEN AVEC LE SMBRJ	1 049,8 K€	36,1 K€	76,3 K€	7,0 K€	95,0 K€	835,4 K€	0,0 K€	1 049,8 K€
AIDER AU MAINTIEN DU COMMERCE / ARTISANAT (FISAC)	148,5 K€		0,0 K€	0,0 K€	112,9 K€	35,6 K€	74,3 K€	74,3 K€
POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	2 405,5 K€	450,9 K€	125,1 K€	440,5 K€	450,2 K€	938,9 K€	0,0 K€	2 405,5 K€
<b>TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>4 584,1 K€</b>	<b>505,6 K€</b>	<b>201,4 K€</b>	<b>624,6 K€</b>	<b>1 184,6 K€</b>	<b>2 068,0 K€</b>	<b>74,3 K€</b>	<b>4 509,9 K€</b>
<b>PATRIMOINE</b>								
MAINTENIR ET RENOUVELER LE PATRIMOINE EXISTANT	3 781,9 K€	723,1 K€	932,9 K€	369,7 K€	537,2 K€	1 218,9 K€		3 781,9 K€
RENDRE PLUS ACCESSIBLES NOS ÉQUIPEMENTS AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	807,6 K€	23,5 K€	2,0 K€	85,1 K€	200,0 K€	497,1 K€	0,0 K€	807,6 K€
DÉCLINER LES PLANS ÉNERGIE-CLIMAT TERRITORIAL (PCET)	554,2 K€	66,2 K€	113,0 K€	69,6 K€	100,0 K€	205,4 K€	40,0 K€	514,2 K€
RÉHABILITER LE THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	8 000,0 K€	14,5 K€	305,6 K€	702,6 K€	1 500,0 K€	5 477,3 K€	1 010,0 K€	6 990,0 K€
POURSUIVRE LA RÉNOVATION DES TEMPLIERS	62,6 K€	62,6 K€	0,0 K€			0,0 K€	50,0 K€	12,6 K€
REQUALIFIER L'AIRE DE LOISIRS	1 616,8 K€	0,9 K€	182,8 K€	98,6 K€	1 334,4 K€	0,0 K€	650,0 K€	966,8 K€
AGRANDIR LA HALLE DES ALEXIS ET DÉDIER UNE SALLE À LA GYMNASTIQUE	950,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	150,0 K€	800,0 K€	150,0 K€	800,0 K€
PARTICIPATION À LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE "REY" A MARSANNE	212,3 K€	67,8 K€	109,3 K€	35,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	212,3 K€
<b>TOTAL PATRIMOINE</b>	<b>15 985,4 K€</b>	<b>958,5 K€</b>	<b>1 645,7 K€</b>	<b>1 360,9 K€</b>	<b>3 821,7 K€</b>	<b>8 198,7 K€</b>	<b>1 900,0 K€</b>	<b>14 085,4 K€</b>
<b>VIVRE ENSEMBLE</b>								
AMÉNAGER LES LOCAUX DU PÔLE PETITE-ENFANCE	217,8 K€		10,2 K€	12,6 K€	195,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	217,8 K€
<b>TOTAL VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>217,8 K€</b>	<b>0,0 K€</b>	<b>10,2 K€</b>	<b>12,6 K€</b>	<b>195,0 K€</b>	<b>0,0 K€</b>	<b>0,0 K€</b>	<b>217,8 K€</b>
SOLDE PROJETS 2014 (PDC, Façade Théâtre, crèche Nord...)	2 599,6 K€	1 604,7 K€	552,9 K€	442,1 K€	- €	- €		2 599,6 K€
<b>TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 008,5 K€</b>	<b>3 073,3 K€</b>	<b>2 515,4 K€</b>	<b>3 154,2 K€</b>	<b>5 616,9 K€</b>	<b>15 648,6 K€</b>	<b>2 238,3 K€</b>	<b>27 770,3 K€</b>

Compte tenu des investissements et des hypothèses d'évolution des dépenses et recettes, l'encours de dette devrait augmenter comme anticipé dans le projet de territoire. Le niveau restera soutenable et ne grèvera pas l'avenir de notre agglomération.



## VI. Les budgets annexes

### A. Budget des ordures ménagères

#### a) La situation financière fin 2016

La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale sur le territoire. Le traitement est confié au SYPP (Syndicat des Portes de Provence) avec la gestion des bas de quai des déchèteries intercommunales. L'agglomération gère 5 déchèteries.

	2014	2015	CA 2016 provisoire	Evol. Moy 14-16
<b>Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>14 K€</b>	<b>14 K€</b>	<b>1 K€</b>	<b>-72%</b>
Valorisations des déchets	627 K€	544 K€	590 K€	-3%
<b>Total 70 - PRODUITS DE SERVICES</b>	<b>627 K€</b>	<b>544 K€</b>	<b>590 K€</b>	<b>-3%</b>
7331 - Taxe d'enlèvement des o.m.	6 327 K€	6 562 K€	6 685 K€	3%
<b>Total 73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>6 327 K€</b>	<b>6 562 K€</b>	<b>6 685 K€</b>	<b>3%</b>
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>20 K€</b>	<b>K€</b>	<b>K€</b>	<b>-100%</b>
<b>Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>356 K€</b>	<b>15 K€</b>	<b>90 K€</b>	<b>-50%</b>
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>7 344 K€</b>	<b>7 135 K€</b>	<b>7 366 K€</b>	<b>0,1%</b>

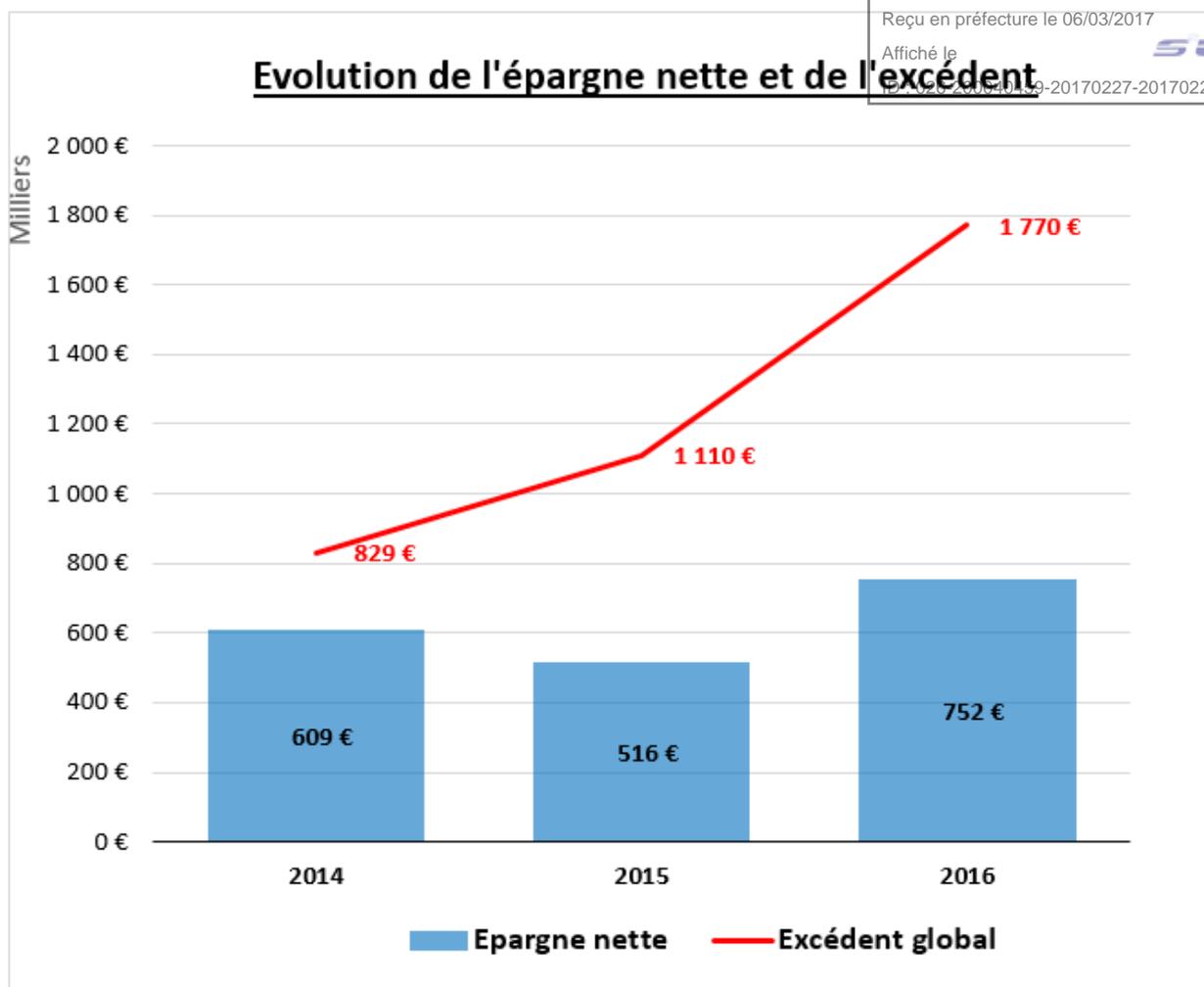
611	- Collecte des OM	2 774 K€	2 581 K€	2 612 K€	-3,0%
615	- Entretien, réparations et lavages	230 K€	213 K€	257 K€	5,7%
628	- Traitement et gestion des bas de quai	3 165 K€	3 285 K€	3 213 K€	0,8%
	Autres	57 K€	59 K€	63 K€	5,6%
<b>011</b>	<b>- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>6 226 K€</b>	<b>6 139 K€</b>	<b>6 146 K€</b>	<b>-0,6%</b>
<b>012</b>	<b>- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>178 K€</b>	<b>158 K€</b>	<b>148 K€</b>	<b>-9%</b>
	Participation SYPP	235 K€	213 K€	217 K€	-4%
<b>65</b>	<b>- AUTRES CHARGES DE GESTION (SYPP)</b>	<b>235 K€</b>	<b>213 K€</b>	<b>217 K€</b>	<b>-4%</b>
<b>66</b>	<b>- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>39 K€</b>	<b>35 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>-10%</b>
<b>67</b>	<b>- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>K€</b>	<b>6 K€</b>	<b>1 K€</b>	
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>6 678 K€</b>	<b>6 551 K€</b>	<b>6 544 K€</b>	<b>-1,0%</b>

En 2016, plusieurs actions ont été menées comme notamment :

- une communication de sensibilisation sur le tri des déchets : refonte du guide du tri, porte à porte, interventions scolaires... ;
- la mise à disposition par les mairies de panneaux d'information grand format permettant de diffuser une information sur les dépôts sauvages et à destination des points déchets ;
- la collecte des nouveaux déchets sur la déchèterie des Léonards (mobiliers de jardin) ;
- l'augmentation de la fréquence de collecte pour certains CSE sur la période estivale (juillet et août) ;
- la mise en place sur certaines communes de colonnes supplémentaires pour la collecte du verre ;
- le changement des gardes corps sur plusieurs déchèteries ;
- la mise en place de bennes sur plusieurs déchèteries pour la récupération des pneus des véhicules légers de particuliers.

Sur la période, nous pouvons constater que les recettes évoluent plus vite que les dépenses. En effet, le montant du contrat de collecte des ordures ménagères a baissé compte tenu des indices de révision négatifs en 2015. Il est à noter cependant, une augmentation du poste lié à l'entretien, réparations et lavages.

Cette situation permet d'augmenter le niveau d'épargne et le résultat de fin d'exercice.



## b) Les orientations 2017

Le budget 2017 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

-évolution des bases (l'assiette de la taxe résultant du dynamisme du territoire) de TEOM de +2,5% ;

-lissage des taux comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019
Ex-CCPM	9,00%	8,83%	8,67%	8,50%	8,34%	8,17%	8,17%
Ex-Sésame	8,06%	8,08%	8,10%	8,13%	8,15%	8,17%	8,17%
Saulce	4,02%	4,85%	5,68%	6,51%	7,34%	8,17%	8,17%

-évolution des marchés de collecte et de traitement de + 4,5 % par rapport au réalisé en 2016 compte tenu de la révision estimée des marchés (+3%) et d'une prévision de l'augmentation des tonnages collectés (+2%) ;

-une augmentation du poste entretien et réparation liée à l'augmentation des bacs et à la mise en service courant 2017 des CSE de Saulce ;

-une hausse des marchés de traitement et gestion des bas de quai de +5% compte tenu notamment de l'augmentation de la TGAP de +15% (20,08 € à 23€HT /T) ;

-un programme d'investissement de 396 K€ notamment pour le solde des travaux CSE de Saulce.

L'année 2017 permettra également de réaliser les actions suivantes :

- la poursuite de la sensibilisation et la mise en œuvre de nouveaux points en conteneurs semi-enterrés ;
- la collecte des mobiliers de jardin sur la déchèterie des Léonards dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, au niveau de Montélimar-Agglomération et en lien avec le SYPP ;
- la poursuite de l'enquête en interne sur le tri effectué dans nos administrations et écoles du territoire ;
- l'optimisation de la collecte du verre (augmentation du maillage avec de nouvelles colonnes et CSE),
- la communication sur le tri, la sécurité sur les circuits de collecte.

Les hypothèses retenues permettent d'envisager le financement de ces dépenses sans augmentation du taux des ordures ménagères en 2017.

## **B. Budget annexe des transports urbains**

### **a) La situation financière fin 2016**

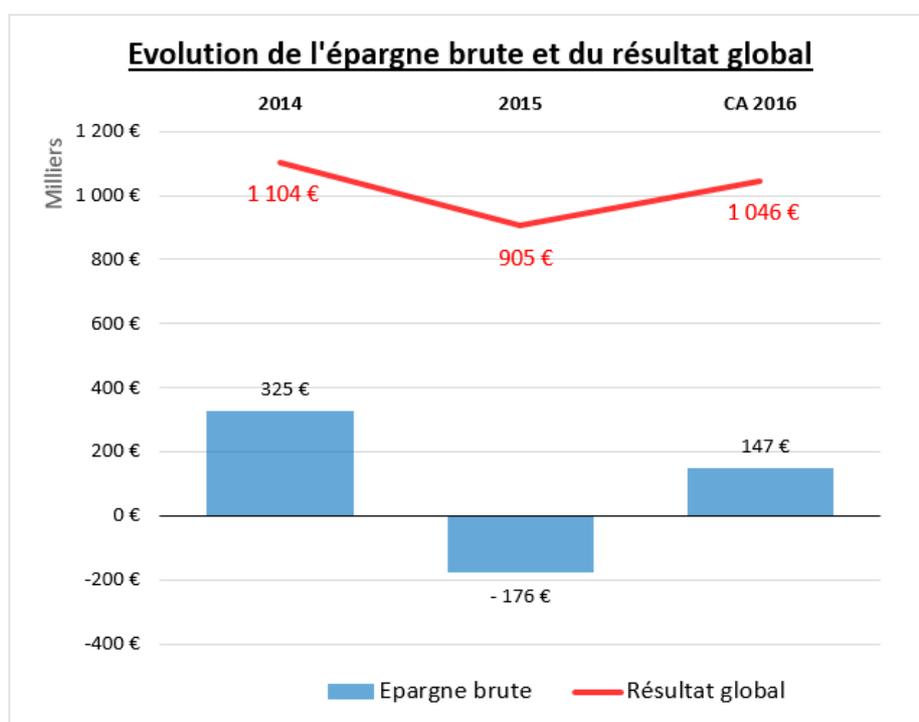
L'année 2016 est marquée par le changement du prestataire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la gestion du transport urbain a été confiée à l'entreprise « Les courriers Rhodaniens » avec pour objectif d'adapter l'offre aux évolutions des modes de vie et de proposer un mode de transport de qualité.

Ce contrat se décline au travers de trois phases successives de :

- transition : reprendre et optimiser les composantes du réseau actuel sur la base d'un parc de véhicules neufs, intégrant le déploiement d'un service de Transport à la Demande (TAD) lisible, reposant sur un réseau de lignes virtuelles cadencées, interconnectées avec les lignes régulières, sur les communes ayant rejoint Montélimar-Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014 afin de rehausser le niveau d'offre de transport jusque-là proposé pour celles-ci ;
- rationalisation : intégrer les trois (3) lignes périurbaines jusque-là exploitées directement par Montélimar-Agglomération et mettre en application le principe de hiérarchisation au sein du réseau de transport permettant l'émergence de lignes à cadencement élevé ;
- montée en puissance : exploiter un réseau maillant l'intégralité du périmètre de transport urbain (PTU) et articulé autour de lignes principales à fort cadencement. Ces lignes sont exploitées par un parc de véhicules dont au minimum 50 %, après mise en place progressive, est doté d'une motorisation alternative ou hybride.

	2014	2015	CA 2016	Evol. Moy 14-16
Versement de transport	2 341 237 €	2 348 326 €	2 347 439 €	0,1%
<b>Total 73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 341 237 €</b>	<b>2 348 326 €</b>	<b>2 347 439 €</b>	<b>0,1%</b>
Compensation département transfert ligne	482 213 €	1 053 388 €	1 053 388 €	47,8%
<b>Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>482 213 €</b>	<b>1 053 388 €</b>	<b>1 053 388 €</b>	<b>47,8%</b>
Redevances abribus - communication	9 826 €	9 300 €	9 400 €	-2,2%
<b>Total 75 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>9 826 €</b>	<b>9 300 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>257 930 €</b>	<b>4 714 €</b>	<b>55 931 €</b>	<b>-53,4%</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 091 206 €</b>	<b>3 415 728 €</b>	<b>3 466 158 €</b>	<b>5,9%</b>
DSP	2 684 065 €	3 250 754 €	2 984 040 €	5,4%
Compensation conseil départemental (billettique, desserte Montboucher, Marguerite Duras...)	24 939 €	157 403 €	130 729 €	129,0%
Prestation lignes directes (RPI Porte Lupetti, St Gervais, desserte Europa) Autres	- €	150 755 €	136 011 €	
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 720 746 €</b>	<b>3 566 305 €</b>	<b>3 250 780 €</b>	<b>9,3%</b>
Restitution VT	45 427 €	25 044 €	36 535 €	-10,3%
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>45 427 €</b>	<b>25 044 €</b>	<b>36 535 €</b>	<b>-10,3%</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>31 936 €</b>	
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 766 173 €</b>	<b>3 591 349 €</b>	<b>3 319 251 €</b>	<b>9,5%</b>

Ce nouveau contrat a permis de réduire le montant de la prestation 2016 de 8.2%. Les dépenses de ce budget sont complétées par les compensations versées au conseil départemental et les contrats des trois lignes périurbaines exploitées directement par Montélimar-Agglomération. Ces dépenses sont principalement financées par le versement transport.



Cette situation a permis de retrouver à nouveau une épargne positive en 2016 et par conséquent de générer une hausse de l'excédent cumulé.

## b) Les orientations 2017

Le budget 2017 sera préparé en prenant en compte la montée en puissance de la délégation de service public avec notamment l'augmentation des cadencements des lignes.

	CA 2016	BP 2017	Evol.
DSP	2 984 040 €	3 307 030 €	10,8%
Compensation conseil départemental (billettique, desserte Montboucher, Marguerite Duras...)	130 729 €	136 354 €	4,3%
Prestation lignes directes (RPI Porte Lupetti, St Gervais, desserte Europa)	136 011 €	78 232 €	-42,5%
Autres			
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 250 780 €</b>	<b>3 521 616 €</b>	<b>8,3%</b>

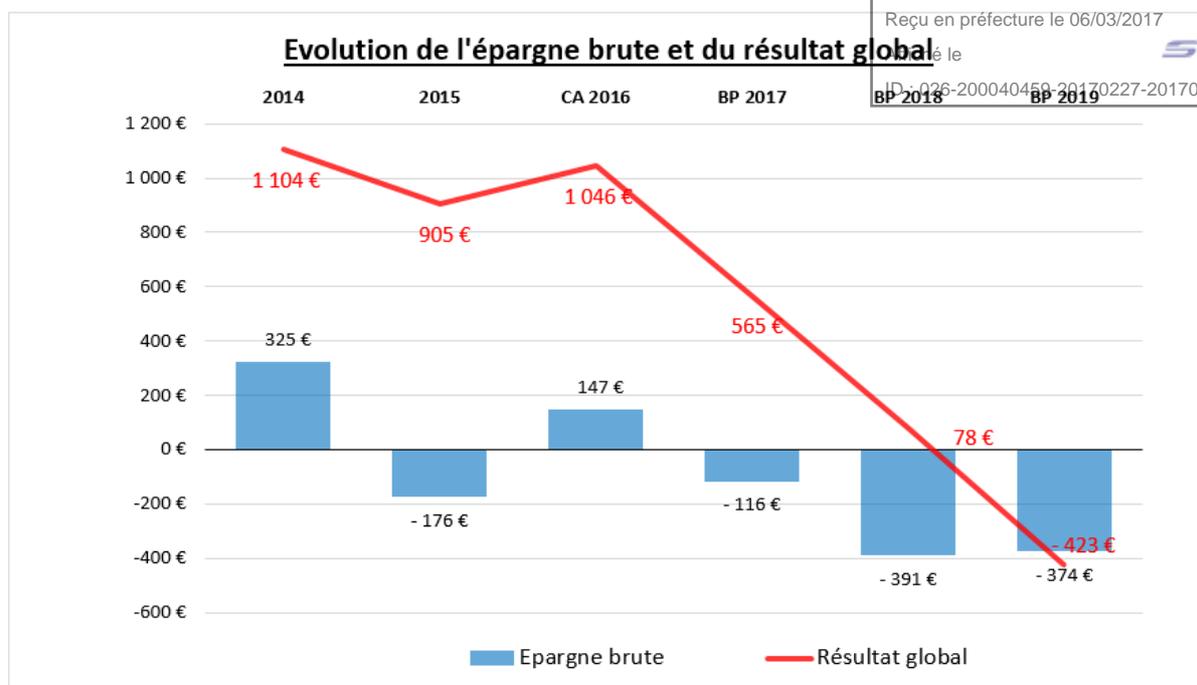
Des crédits seront également prévus en investissement afin de réaliser la première phase des travaux du programme d'accessibilité des transports en commun.

Coût € TTC	Phases
202 500,00 75 000,00	Lancement du marché de Maîtrise d'œuvre et divers Traitement des arrêts <200 m d'un pôle générateur de déplacements ou PH-PA
500 500,00 115 000,00	Traitement des arrêts de la ligne 1 Traitement d'1/3 des arrêts concernés pour les communes >1000 habitants
377 000,00 230 000,00	Traitement des arrêts de la ligne 2 Traitement des 2/3 des arrêts concernés pour les communes >1000 habitants

Les projections financières permettent de vérifier que ces projets peuvent être financés sans augmentation du taux du versement transport ou de la tarification.

Nous constatons, sur le graphique ci-dessous, que l'épargne devient négative à compter de 2017 mais que le budget pourra être équilibré grâce à l'excédent cumulé fin 2016 jusqu'en 2018.

Par conséquent, le taux de versement transport 2017 sera identique à celui de 2016 soit 0.60%.



### C. Budget annexe de l'assainissement collectif

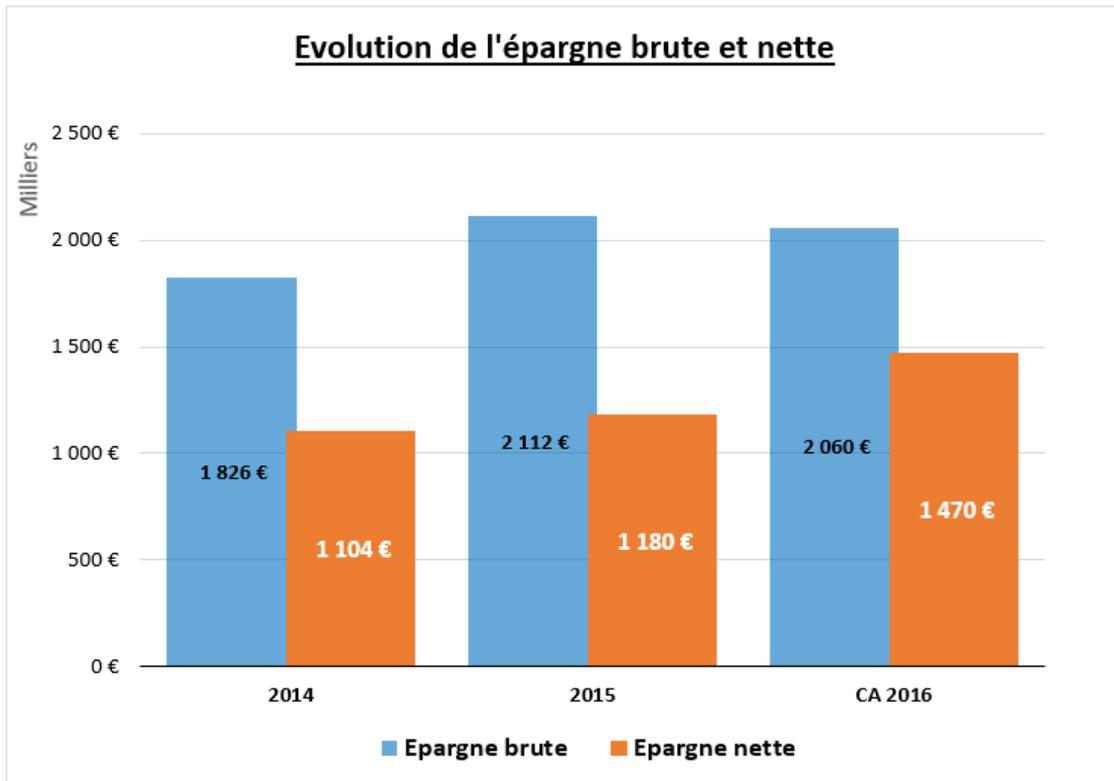
#### a) La situation financière fin 2016

L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé, appelé fermier, reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle a réalisés.

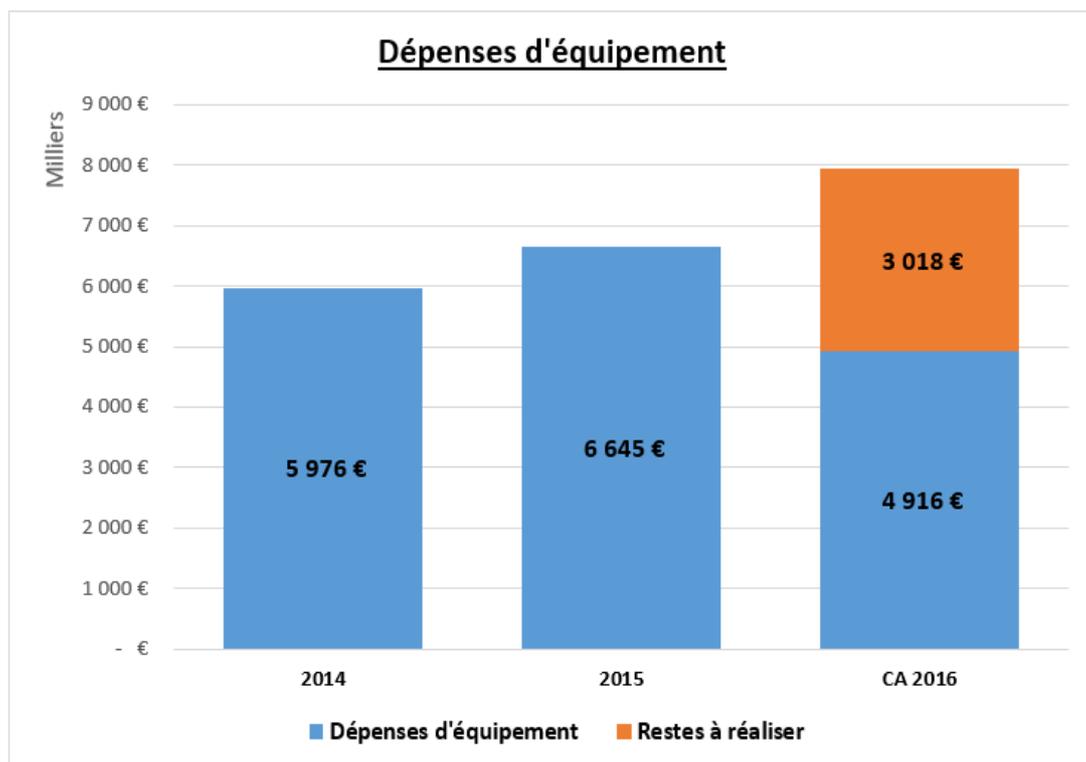
	2014	2015	CA 2016	Evol. Moy 14-16
Participation au raccordement des égouts	144 K€	313 K€	320 K€	48,9%
<b>Total 70 - PRODUITS DE SERVICES</b>	<b>144 K€</b>	<b>313 K€</b>	<b>320 K€</b>	<b>48,9%</b>
Prime d'épuration	404 K€	414 K€	396 K€	-1,0%
<b>Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>404 K€</b>	<b>414 K€</b>	<b>396 K€</b>	<b>-1,0%</b>
Redevances assainissement - Surtaxe	2 127 K€	2 187 K€	2 102 K€	-0,6%
<b>Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 127 K€</b>	<b>2 187 K€</b>	<b>2 102 K€</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>47 K€</b>	<b>2 K€</b>	<b>K€</b>	<b>-90,5%</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 722 K€</b>	<b>2 917 K€</b>	<b>2 818 K€</b>	<b>1,7%</b>
<b>total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>118 K€</b>	<b>147 K€</b>	<b>127 K€</b>	<b>3,9%</b>
<b>Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>186 K€</b>	<b>220 K€</b>	<b>223 K€</b>	<b>9,5%</b>
<b>Total 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>384 K€</b>	<b>376 K€</b>	<b>397 K€</b>	<b>1,7%</b>
<b>Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>209 K€</b>	<b>62 K€</b>	<b>11 K€</b>	<b>-77,4%</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>897 K€</b>	<b>805 K€</b>	<b>758 K€</b>	<b>-8,1%</b>

Par conséquent, la part des dépenses de fonctionnement est faible par rapport au niveau des recettes afin de dégager une capacité d'autofinancement importante pour le financement des travaux.

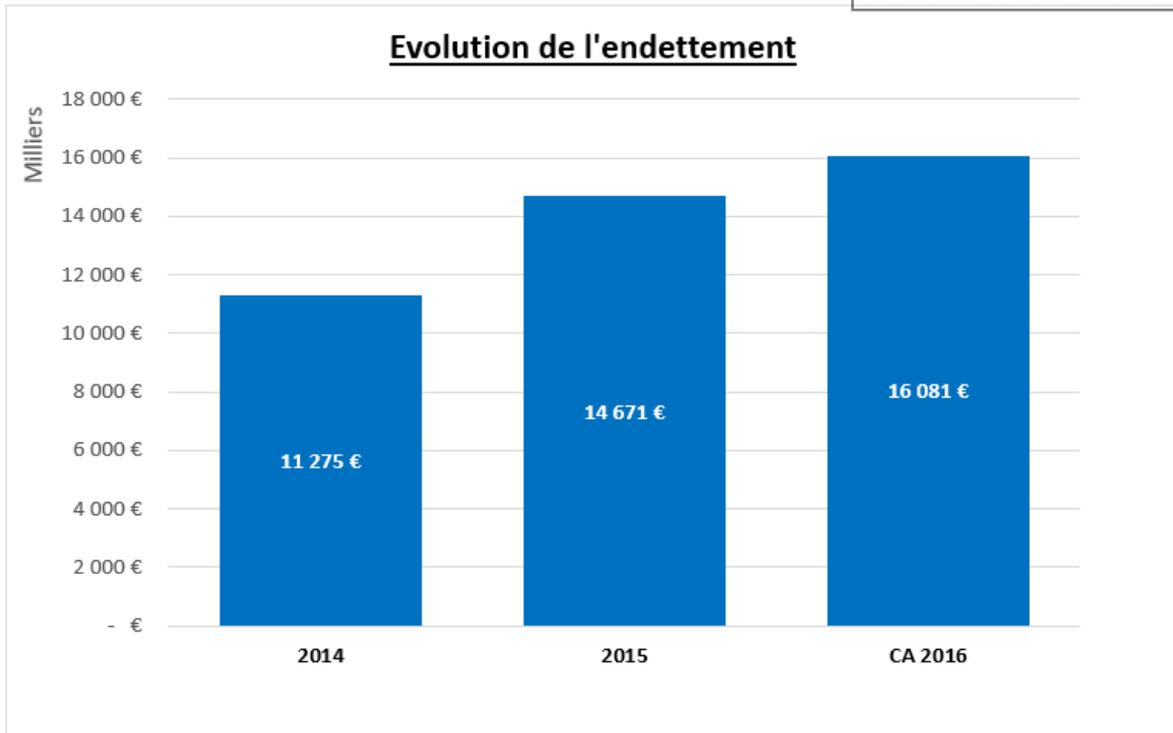


Le projet de territoire prévoit un montant de 20M€ de travaux entre 2015-2019 pour poursuivre la modernisation de l'assainissement.

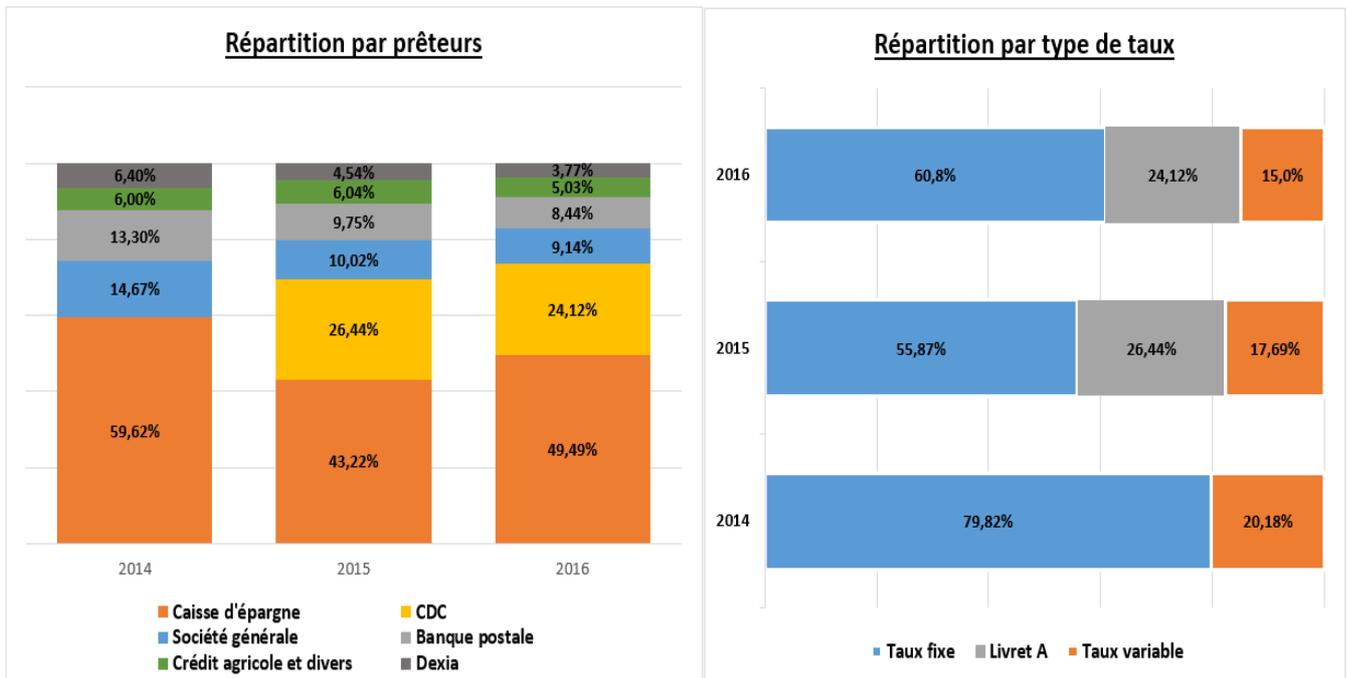
L'année 2016 est la deuxième année de mise en œuvre du projet de territoire et a permis de réaliser 7.9M€ de travaux d'amélioration du réseau.



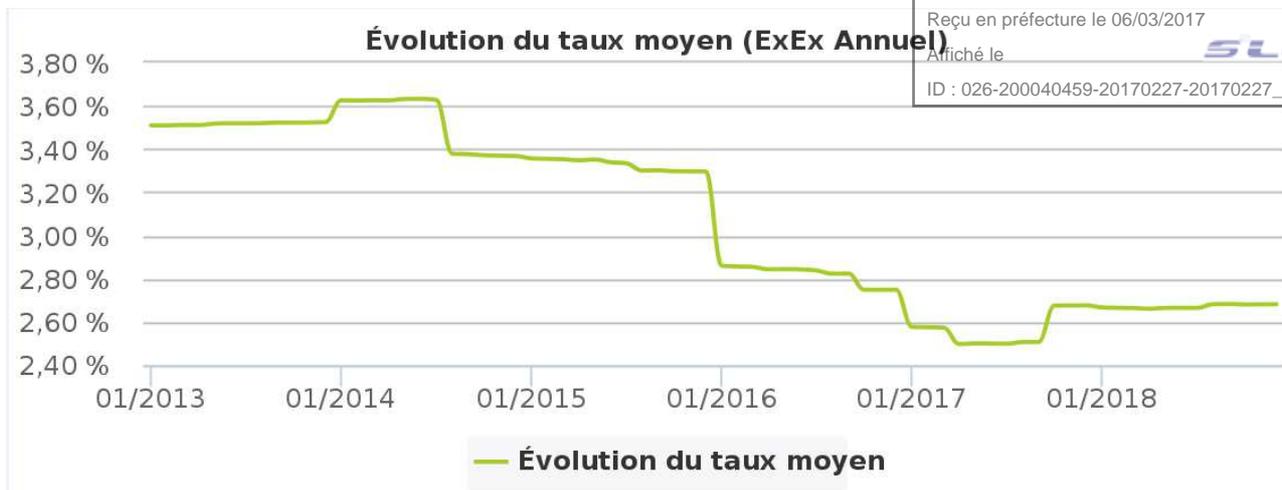
Le financement de ces travaux est assuré par la capacité d'autofinancement, le remboursement de la TVA mais également par le recours à l'emprunt.



L'agglomération a mobilisé 2M€ d'emprunts nouveaux et a remboursé 590K€ de capital de dette ancienne. Par conséquent, l'encours de dette est en augmentation de 9.6%



L'encours de dette est réparti entre plusieurs prêteurs et ne présente pas de risque compte tenu d'un socle à taux fixe et sur livret A de 85%.



La gestion active de la dette a permis de réduire le taux moyen. Fin 2016, le taux moyen est performant et se situe en dessous de 2.60%.

## **b) Les orientations 2017**

Conformément au projet de territoire, les travaux seront poursuivis en 2017 avec notamment :

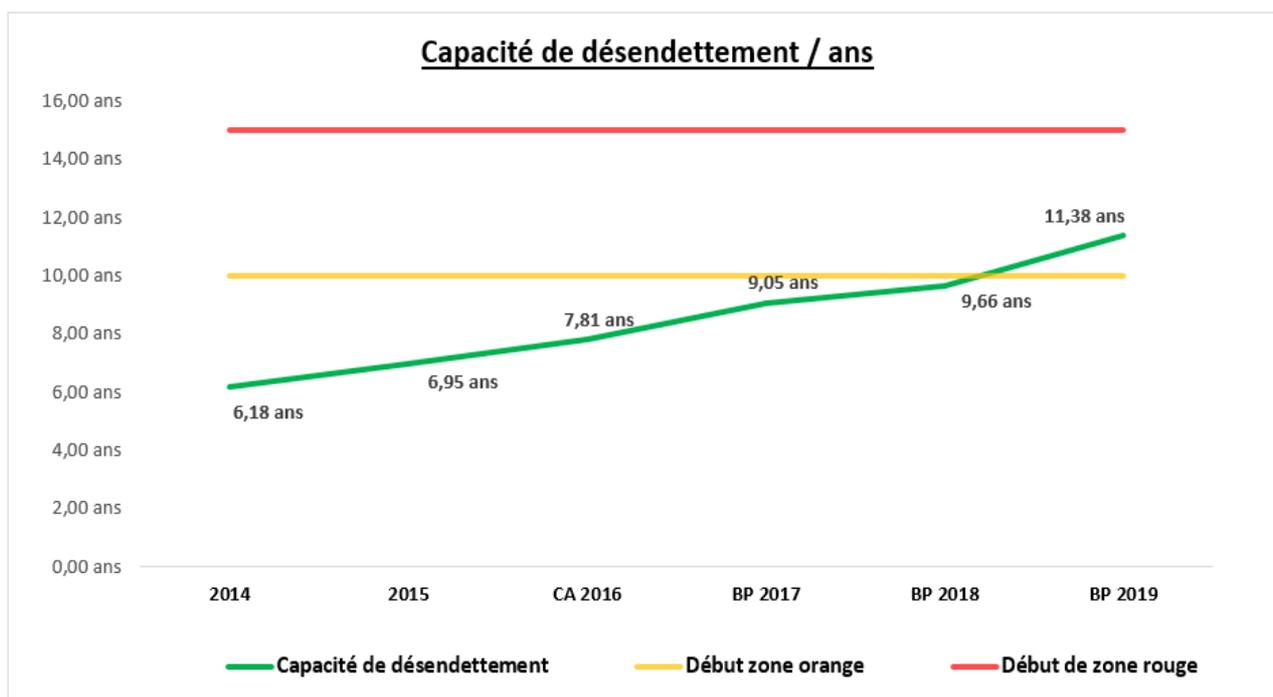
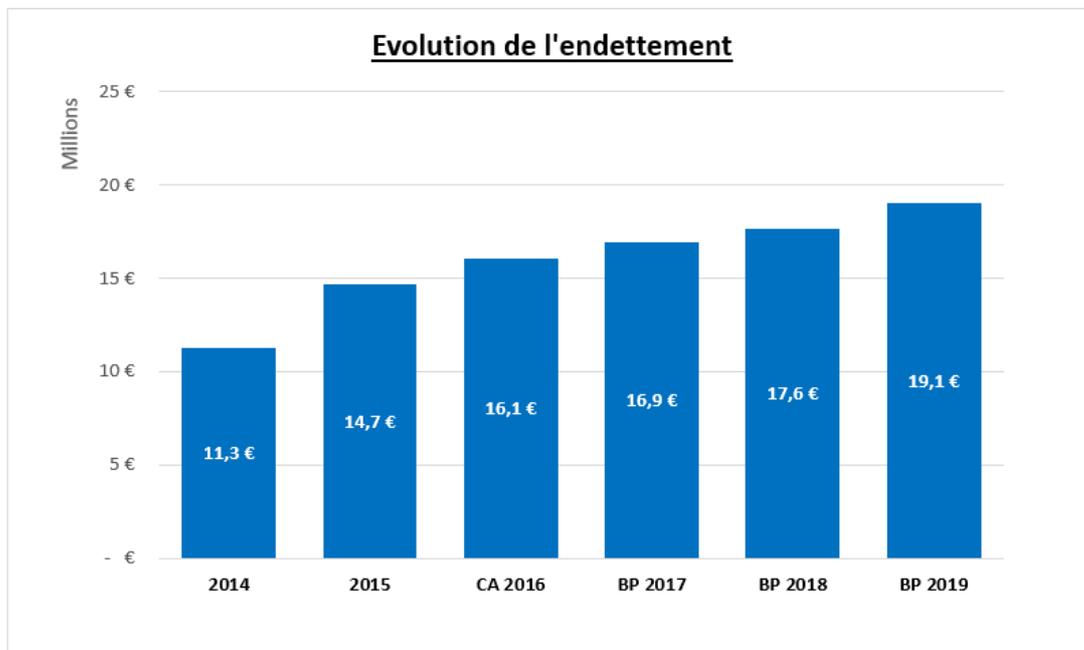
- la mise en séparatif des réseaux dans les vieux villages de Sauzet et Montboucher ;
- la poursuite des extensions de réseaux ;
- le lancement des études pour une nouvelle station à Charols et pour le système d'assainissement de Châteauneuf du Rhône ;
- le renouvellement de l'opération d'épandage pour les boues de la station de Roynac ;
- la poursuite de travaux de réduction des eaux claires parasites et de la suppression des raccordements de chenaux sur les réseaux d'eaux usées.

Le montant des travaux par commune est estimé à 6.7M€ dont 3.6M€ de crédits nouveaux.

	Restes à réaliser 2016	BP 2017
PPI ALLAN	794,1 K€	73,0 K€
PPI ANCONE	36,8 K€	18,0 K€
PPI LA BATIE ROLLAND	20,2 K€	10,0 K€
PPI BONLIEU SUR ROUBION	0,0 K€	2,0 K€
PPI CHATEAUNEUF DU RHONE	46,8 K€	115,0 K€
PPI CHAROLS	0,0 K€	55,0 K€
PPI CLEON D'ANDRAN	28,3 K€	145,6 K€
PPI CONDILLAC	81,0 K€	
PPI LA COUCOURDE	28,3 K€	251,5 K€
PPI ESPELUCHE	0,4 K€	10,0 K€
PPI SAINT GERVAIS SUR ROUBION	102,1 K€	10,0 K€
PPI LA LAUPIE	66,6 K€	395,0 K€
PPI MANAS	33,7 K€	
PPI SAINT MARCEL LES SAUZET	11,3 K€	160,0 K€
PPI MONTELMAR	482,3 K€	892,3 K€
PPI MONTBOUCHER SUR JABRON	63,5 K€	30,0 K€
PPI PUYGIRON	0,9 K€	10,0 K€
PPI ROCHEFORT EN VALDAINE	2,8 K€	2,0 K€
PPI SAULCE SUR RHONE	585,4 K€	140,0 K€
PPI SAUZET	32,8 K€	840,2 K€
PPI SAVASSE	67,2 K€	280,0 K€
PPI LES TOURETTES	533,4 K€	20,0 K€
PPI LA TOUCHE	0,0 K€	192,0 K€
<b>TOTAL</b>	<b>3 018,1 K€</b>	<b>3 651,6 K€</b>

Ces travaux seront réalisés sans augmentation de la surtaxe en 2017. Le tarif cible de 1.789€HT en 2018 (fermier et surtaxe) reste d'actualité.

Les projections financières permettent de vérifier que ces projets peuvent être financés sans augmentation du tarif cible.



#### **D. Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Le budget 2017 permettra de continuer nos actions de lutte contre les pollutions avec la poursuite du contrôle de bon fonctionnement et la remise aux normes des installations.

## Conclusion

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2017 reste marqué par des contraintes importantes de baisses des ressources des collectivités et dans un contexte macro-économique toujours aussi morose.

Le déroulement de notre projet de territoire permettra d'injecter plus de 16,76M€ en 2017 dont 10,3M€ de crédits nouveaux dans l'économie locale.

	BP 2017	Restes à réaliser 2016	Total 2017
Budget général (hors OM)	5 617 K€	3 154 K€	8 771 K€
Budget ordures ménagères	387 K€	311 K€	698 K€
Budget annexe de l'assainissement	3 652 K€	3 018,1 K€	6 670 K€
Budget annexe des transports	616 K€	4 K€	620 K€
<b>Total</b>	<b>10 271 K€</b>	<b>6 487 K€</b>	<b>16 759 K€</b>